



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts

Protocole de pêche Maroc | Union Européenne (2014 - 2018)

**Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la
troisième année du Protocole**

Arrêté au 15 Juillet 2017

Préambule

Paraphé le 24 juillet 2013 et signé le 18 novembre de la même année, le nouveau protocole de pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (ci-après le « Protocole ») est entré en vigueur le 15 juillet 2014 pour une durée de quatre ans.

Ce Protocole prévoit d'accorder des possibilités de pêche aux navires européens dans les zones de pêche couvertes. Les espèces autorisées sont classées en six catégories et regroupent, entre autres, les petits pélagiques, les espèces démersales, les thonidés, les sparidés et le merlu noir.

En contrepartie du potentiel de pêche accordé, l'Union Européenne verse une enveloppe financière annuelle estimée à 40 millions d'euros dont 14 millions d'euros au titre d'appui à la mise en œuvre et au développement de la politique sectorielle de pêche marocaine dénommée « Halieutis ».

Conformément aux termes du Protocole et de la documentation validée conjointement en Commission Mixte des 4 et 5 septembre 2014, le suivi annuel de l'utilisation des fonds de soutien à la politique de pêche est assuré par le Royaume du Maroc à travers la réalisation d'un état d'avancement des projets financés par les tranches de l'appui sectoriel versées par l'Union Européenne. Le suivi de la mise en œuvre de l'appui sectoriel est assuré par un groupe technique de concertation et de coordination constitué par les deux parties.

Le présent document dresse la situation des projets programmés dans le cadre de l'appui sectoriel au cours de la troisième année du Protocole et couvre la période allant du 15 juillet 2016 au 15 juillet 2017.

Les termes « Année » ou « Années », désignés dans ce Rapport, se réfèrent aux années du Protocole.

Abréviations et Acronymes

ANDA

Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture

ANP

Agence Nationale des Ports

APDPS

Agence pour la Promotion et le Développement des Provinces du Sud

AS

Appui Sectoriel du Protocole de pêche Maroc - Union Européenne

CAPI

Comptoir d'Agréage du Poisson Industriel

DPM

Département de la Pêche Maritime

INRH

Institut National de Recherche Halieutique

DH / MDH

Dirhams marocains / Millions de Dirhams marocains

€ / M€

Euros / Millions d'Euros

ONEE

Office National d'Eau et d'Electricité

ONP

Office National des Pêches

PDA

Point de Débarquement Aménagé

VDP

Village De Pêcheurs

Sommaire

I.	La stratégie de développement et de compétitivité de la pêche maritime au Maroc - Halieutis	5
II.	Synthèse de l'utilisation de l'appui sectoriel.....	7
III.	Programmation de l'appui sectoriel au titre de la troisième année du Protocole	13
IV.	Contribution de l'appui sectoriel à l'investissement public dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture	15
V.	Suivi de l'exécution des reliquats de l'appui sectoriel des années 1 et 2 du Protocole non appelés au cours de l'année 2 (Tranche de 5,30 M€).....	16
VI.	Rapport d'avancement des projets programmés au titre de la troisième année du Protocole (tranche de 14,00 M€)	19
	1. Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	19
	2. Construction de la nouvelle halle de Dakhla	21
	3. Construction du CAPI de Dakhla.....	25
	4. Construction du CAPI de Laayoune	27
	5. Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	28
	6. Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	31
	7. Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	32
	8. Construction de la halle d'Amégriou.....	34
	9. Construction des locaux pêcheurs au port de Boujdour.....	36
	10. Réalisation de murs de clôture des ports	38
	11. Acquisition de tunnels de lavage des contenants normalisés	41
	12. Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	42
	13. Acquisition de matériel de manutention	44
	14. Construction du PDA d'Imourane	46
	15. Construction du PDA de Tibouda.....	49
	16. Construction du PDA de Tiguert.....	50
	17. Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra.....	51
	18. Acquisition de véhicules pour le renforcement du contrôle	54
	19. Campagnes de prospection en mer	55
	20. Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	56

21. Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifiques de la pêche artisanale par la formation de pêcheurs issus des pêcheurs locaux	59
22. Prospection des fonds rocheux	61
23. Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	62
24. Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	65
25. Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	68
26. Harmonisation des systèmes d'exploitation	70
27. Acquisition d'une vedette de sauvetage	72
28. Acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre	73
29. Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains.....	75
30. Acquisition d'un navire-école.....	77
31. Appui aux associations socioprofessionnelles	78
32. Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	79
33. Travaux de mise à niveau de la zone industrielle de Dakhla	80
34. Travaux dans les villages de pêcheurs de la région de Dakhla - Oued Eddahab	83
35. Travaux de finition du centre régional de l'INRH à Agadir.....	85
36. Construction du marché de gros de poisson d'Inezgane	87
VII. Evènement subséquent.....	90
VIII. Synthèse de l'avancement des projets programmés au titre la troisième année du Protocole.....	91
IX. Synthèse de l'encaissement de l'appui sectoriel à l'issue de la troisième année du Protocole....	95

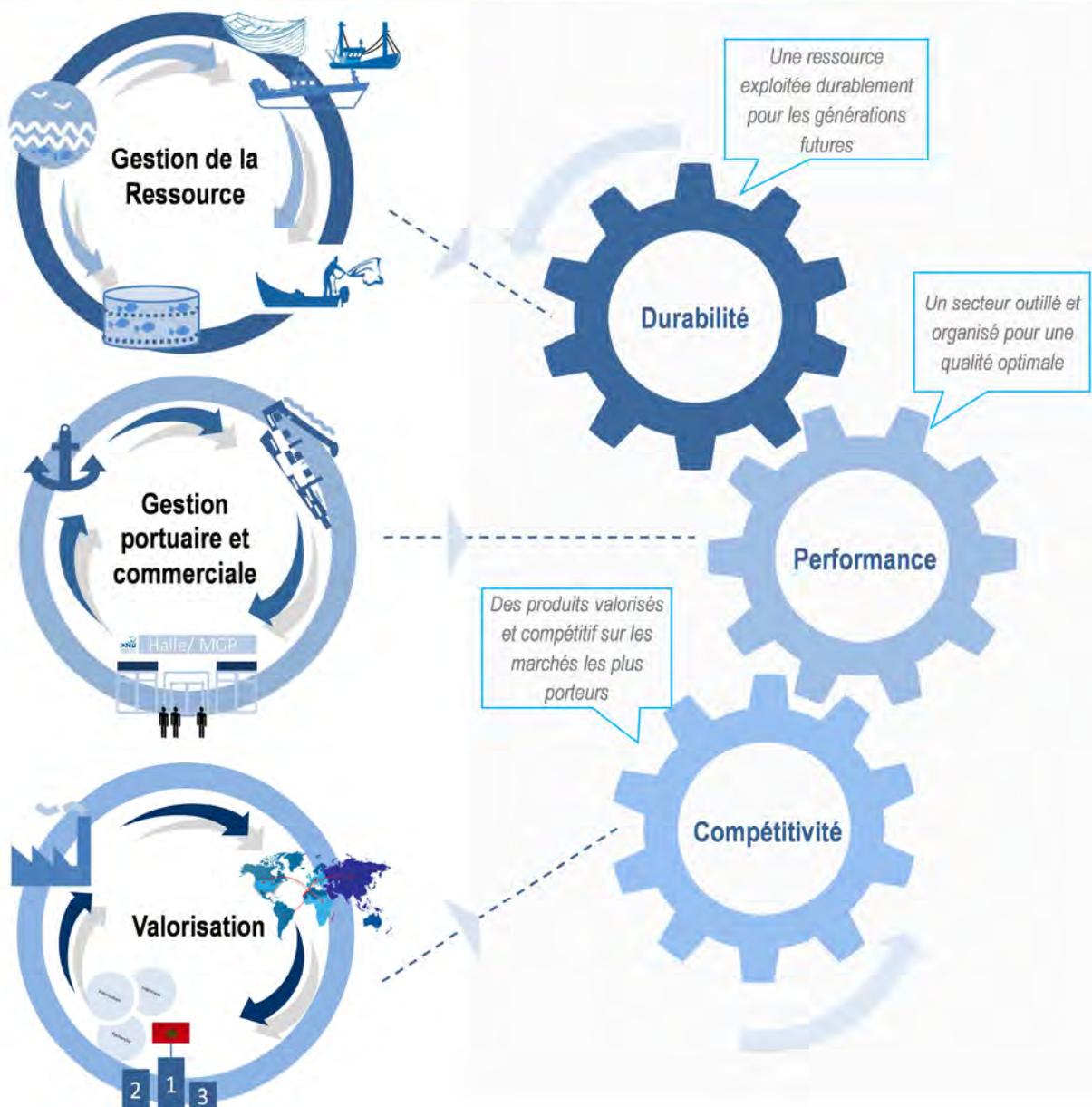
I. La stratégie de développement et de compétitivité de la pêche maritime au Maroc - Halieutis

La stratégie Halieutis, adoptée en septembre 2009, a pour ambition de valoriser de façon durable la ressource halieutique marocaine, de doubler - au minimum - le PIB du secteur halieutique d'ici 2020 et, ainsi, de faire du secteur halieutique un moteur de croissance pour l'économie nationale.

Halieutis couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche maritime :

Une stratégie ciblant les écosystèmes du secteur

...structurée en 3 axes de développement

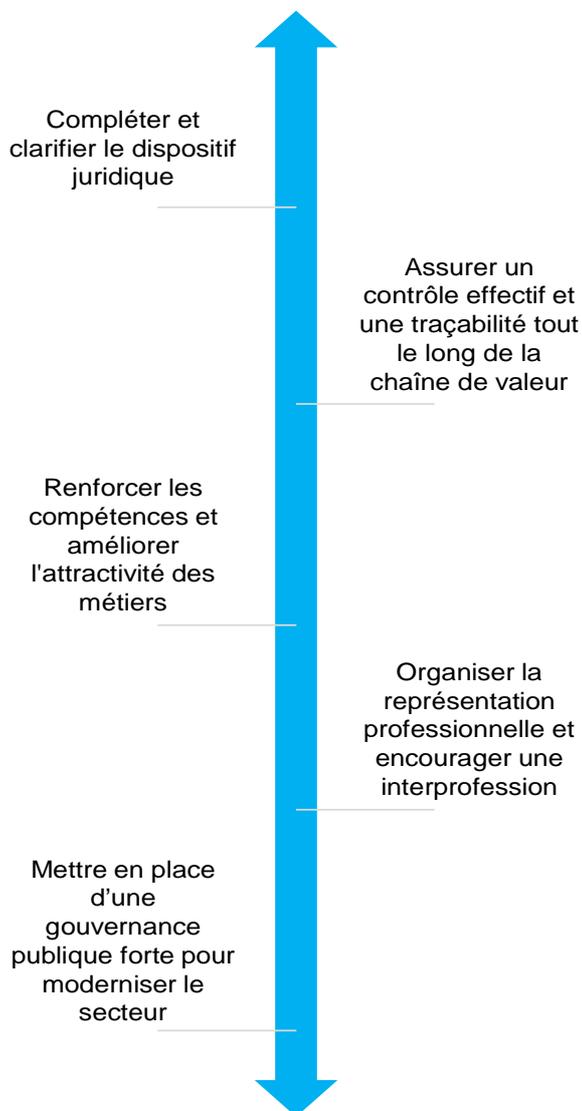


L'atteinte des objectifs fixés pour chaque axe de développement (durabilité, performance et compétitivité) passe par la mise en œuvre de 11 projets structurants et 5 autres de nature transverse.

Les 3 axes de développement sont structurés autour de 11 projets



...et complétés par un axe transverse comportant 5 projets



II. Synthèse de l'utilisation de l'appui sectoriel

Au 15 juillet 2017, le Royaume du Maroc a reçu trois versements au titre de l'appui sectoriel pour un montant total de 36,700 M€ (soit 87% du montant des tranches ouvertes) répartis comme suit :

Numéro du versement (Date)	Montant reçu	Objet	Contrevaleur en DH (taux de change en vigueur)
1 ^{er} versement (Septembre 2014)	14,000 M€	Tranche de l'Année 1 payée d'avance (14,000 M€)	154,741 MDH (1€ = 11,0530 DH)
2 ^{ème} versement (Octobre 2015)	10,100 M€	Quote-part de la tranche de l'Année 2 correspondant à l'avancement des projets (10,100 M€)	109,141 MDH (1€ = 10,8060)
3 ^{ème} versement (Novembre 2016)	12,600 M€	- Quote-part de la tranche de l'Année 3 (10,370 M€) - Reliquat de l'Année 2 (2,230 M€)	136,118 MDH (1€ = 10,8030)
Total	36,700 M€		400,000 MDH (1€ = 10,899 DH)

En considérant la tranche ouverte au titre des trois premières années du Protocole (42,000 M€), le reliquat restant à appeler s'élève ainsi à 5,300 M€ et correspond à la somme des montants non appelés au titre de projets ayant présenté des taux d'atteinte des indicateurs ciblés inférieurs à 100% en année 1 (1,670 M€) et 2 (3,630 M€). La ventilation de ce montant par année du Protocole se présente comme suit :

		2014	2015	2016	Total
Tranche ouverte	(1)	14,000 M€	14,000 M€	17,900 M€	42,000 M€
Encaissé sur tranche de l'année	(2)	14,000 M€	10,100 M€	10,370 M€	34,470 M€
Encaissé sur reliquat des années précédentes	(3)	-	-	2,230 M€	2,230 M€
Total encaissé au 15/07/2017	(4)=(2)+(3)	14,000 M€	10,100 M€	12,600 M€	36,700 M€
<i>Reliquat</i>	<i>(5)=(1)-(4)</i>	-	<i>3,900 M€</i>	<i>5,300 M€</i>	<i>5,300 M€</i>

L'affectation des versements reçus par projet est donnée dans le tableau ci-après :

Projet	Versements reçus					Total
	Sept. 2014	Oct. 2015	Nov. 2016	Annulation du trop-perçu sur les projets de PDA de Tiguert et de Tibouda ¹	Réallocation aux autres projets	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	1,875 M€	0,561 M€	0,074 M€	-	0,041 M€	2,551 M€
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	2,305 M€	0,900 M€	0,220 M€	-	0,122 M€	3,546 M€
Construction du CAPI de Dakhla	0,112 M€	0,034 M€	0,004 M€	-	0,002 M€	0,153 M€
Construction du CAPI de Laâyoune	0,131 M€	0,039 M€	0,005 M€	-	0,003 M€	0,178 M€
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	0,436 M€	0,047 M€	0,038 M€	-	0,021 M€	0,541 M€
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	0,374 M€	0,040 M€	0,032 M€	-	0,018 M€	0,464 M€
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	0,093 M€	0,028 M€	0,004 M€	-	0,002 M€	0,127 M€
Construction de la halle d'Amégriou	0,093 M€	0,118 M€	0,016 M€	-	0,009 M€	0,235 M€
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	1,869 M€	-	-	-	-	1,869 M€
Réalisation de murs de clôture de ports	0,978 M€	0,293 M€	0,039 M€	-	0,021 M€	1,331 M€
Acquisition de tunnels de lavage	0,872 M€	0,261 M€	0,034 M€	-	0,019 M€	1,187 M€
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	0,997 M€	0,298 M€	0,039 M€	-	0,022 M€	1,356 M€
Acquisition de matériel de manutention	0,149 M€	0,141 M€	0,019 M€	-	0,010 M€	0,319 M€
Construction du PDA d'Imourane	0,100 M€	0,617 M€	0,500 M€	-	0,277 M€	1,493 M€
Construction du PDA de Tibouda	0,065 M€	0,526 M€	-	(0,498) M€	-	0,093 M€
Construction du PDA de Tiguert	0,093 M€	0,507 M€	-	(0,507) M€	-	0,093 M€
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	0,187 M€	0,535 M€	0,225 M€	-	-	0,946 M€

¹ Conformément au rapport sur l'utilisation des fonds de l'appui sectoriel de la deuxième année du Protocole (Titre VII), les projets de construction des PDA de Tiguert et de Tibouda ont été déprogrammés du financement de l'appui sectoriel et le reliquat de leur coût total de réalisation a été alloué aux projets de construction du marché de gros de poisson d'Inezgane et de travaux dans les villages de pêcheurs de la région de Dakhla. Pour éviter la procédure complexe de remboursement au DPM des montants trop-perçus sur ces projets et versés à l'ONP, les fonds alloués à l'ONP sur ces projets au titre du montant reçu en novembre 2016 ont été réduits d'un montant de 1,01 M€ et réalloués aux autres projets en cours de réalisation portés par l'Office.

Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle des captures	0,311 M€	0,093 M€	-	-	0,000 M€	0,405 M€
Campagnes de prospection en mer	0,623 M€	1,060 M€	0,358 M€	-	-	2,041 M€
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	0,623 M€	0,661 M€	0,223 M€	-	-	1,507 M€
Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifique de la pêche artisanale par la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux	-	0,126 M€	0,056 M€	-	-	0,182 M€
Prospection des fonds rocheux	-	0,144 M€	0,065 M€	-	-	0,209 M€
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	0,623 M€	0,546 M€	0,162 M€	-	-	1,331 M€
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	0,311 M€	0,093 M€	0,012 M€	-	-	0,417 M€
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	0,280 M€	0,389 M€	0,105 M€	-	-	0,775 M€
Harmonisation des systèmes d'exploitation	0,156 M€	0,184 M€	0,051 M€	-	-	0,391 M€
Acquisition d'une vedette de sauvetage	-	-	0,562 M€	-	-	0,562 M€
Acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre	-	-	0,090 M€	-	-	0,090 M€
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains	-	0,120 M€	0,061 M€	-	-	0,181 M€
Acquisition d'un navire école	-	-	0,315 M€	-	-	0,315 M€
Appui aux associations socioprofessionnelles	0,343 M€	0,287 M€	0,340 M€	-	0,188 M€	1,158 M€
Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	-	0,718 M€	0,449 M€	-	0,250 M€	1,417 M€
Travaux zone industrielle de Dakhla	-	0,180 M€	2,579 M€	-	-	2,758 M€
Travaux dans les Villages De Pêcheurs de la région Dakhla Oued-Eddahab	-	0,316 M€	3,672 M€	-	-	3,988 M€
Travaux de finition du centre de l'INRH à Agadir	-	0,239 M€	0,054 M€	-	-	0,294 M€
Construction du Marché de Gros au Poisson d'Inezgane	-	-	2,199 M€	-	-	2,199 M€
Total	14,000 M€	10,100 M€	12,600 M€	(1,005) M€	1,005 M€	36,700 M€

La programmation de l'appui sectoriel depuis l'entrée en vigueur du Protocole était exprimée en DH. Les montants effectivement reçus présentaient des écarts avec ceux programmés en raison de l'évolution du taux de change €/DH entre les dates de programmation et d'encaissement des fonds.

Afin de neutraliser la variation du taux de change, nous présentons ci-après l'estimation du coût de réalisation des projets de l'appui sectoriel en euros. Ce calcul se base sur les hypothèses suivantes :

- Prise en compte des coûts de réalisation initiaux des projets, exprimés en dirhams marocains, tels que mentionnés dans les matrices de programmation et de suivi et des coûts effectivement supportés pour les projets déprogrammés de l'appui sectoriel au cours des Années 1 et 2 ;
- Calcul de la différence entre ces coûts de réalisation et les montants restants à financer (en dirhams marocains) ;
- Conversion de cette différence en euros au cours de change en vigueur à la rédaction du présent rapport au cours de 1€ = 11,136 DH ;
- Addition de la conversion réalisée au montant des versements reçus pour chaque projet.

Ce calcul fait ressortir un montant de 0,350 M€ non affecté sur la tranche totale de l'appui sectoriel total du Protocole. Il correspond à la différence entre les 56,00 M€ et la somme des montants affectés aux projets. Cet écart évoluera jusqu'à encaissement de la totalité des fonds de l'appui sectoriel en fonction de la variation du cours de change €/DH. Il est à noter que le montant de 0,350 M€ se neutralise avec un cours de change de 1€ = 10,9343 DH.

Compte tenu de ce qui précède, le montant de l'appui sectoriel dédié à chaque projet est calculé comme suit :

Projet	Coût de réalisation financé par l'AS ²	%	Versements reçus		Reste à financer		Coût de réalisation financé par l'AS ³
			MDH	M€	MDH	M€ ⁴	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1)-(3)	(6)=Min (56 M€ x (2) ; (5) / change)	(7) = (4) + (6)
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	30,100 MDH	4,93%	28,034 MDH	2,551 M€	2,066 MDH	0,186 M€	2,737 M€
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	45,000 MDH	7,36%	38,893 MDH	3,546 M€	6,107 MDH	0,548 M€	4,094 M€
Construction du CAPI de Dakhla	1,800 MDH	0,29%	1,676 MDH	0,153 M€	0,124 MDH	0,011 M€	0,164 M€
Construction du CAPI de Laâyoune	2,100 MDH	0,34%	1,956 MDH	0,178 M€	0,144 MDH	0,013 M€	0,191 M€
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	7,000 MDH	1,15%	5,956 MDH	0,541 M€	1,044 MDH	0,094 M€	0,635 M€
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	6,000 MDH	0,98%	5,106 MDH	0,464 M€	0,894 MDH	0,080 M€	0,544 M€
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	1,500 MDH	0,25%	1,397 MDH	0,127 M€	0,103 MDH	0,009 M€	0,136 M€
Construction de la halle d'Amégriou	3,000 MDH	0,49%	2,567 MDH	0,235 M€	0,433 MDH	0,039 M€	0,274 M€
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	20,655 MDH	3,38%	20,655 MDH	1,869 M€	-	-	1,869 M€
Réalisation de murs de clôture de ports	15,700 MDH	2,57%	14,622 MDH	1,331 M€	1,078 MDH	0,097 M€	1,428 M€
Acquisition de tunnels de lavage	14,000 MDH	2,29%	13,039 MDH	1,187 M€	0,961 MDH	0,086 M€	1,273 M€

² Coût d'inscription initial des projets programmés et en cours ou montant effectivement financé pour les projets déprogrammés

³ Montant indicatif, lié à l'évolution du cours de change € / DH

⁴ Taux de change moyen en août 2017 : 1€ = 11,136 DH

Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	16,000 MDH	2,62%	14,902 MDH	1,356 M€	1,098 MDH	0,099 M€	1,455 M€
Acquisition de matériel de manutention	4,000 MDH	0,65%	3,484 MDH	0,319 M€	0,516 MDH	0,046 M€	0,365 M€
Construction du PDA d'Imourane	30,000 MDH	4,91%	16,171 MDH	1,493 M€	13,829 MDH	1,242 M€	2,735 M€
Construction du PDA de Tibouda	1,000 MDH	0,16%	1,000 MDH	0,093 M€	-	-	0,093 M€
Construction du PDA de Tiguert	1,000 MDH	0,16%	1,000 MDH	0,093 M€	-	-	0,093 M€
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	22,000 MDH	3,60%	10,272 MDH	0,946 M€	11,728 MDH	1,053 M€	2,000 M€
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle des captures	5,000 MDH	0,82%	4,450 MDH	0,405 M€	0,550 MDH	0,049 M€	0,454 M€
Campagnes de prospection en mer	60,000 MDH	9,82%	22,207 MDH	2,041 M€	37,793 MDH	3,394 M€	5,435 M€
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	40,000 MDH	6,55%	16,437 MDH	1,507 M€	23,563 MDH	2,116 M€	3,623 M€
Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifique de la pêche artisanale par la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux	7,000 MDH	1,15%	1,965 MDH	0,182 M€	5,035 MDH	0,452 M€	0,634 M€
Prospection des fonds rocheux	8,000 MDH	1,31%	2,256 MDH	0,209 M€	5,744 MDH	0,516 M€	0,725 M€
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	20,000 MDH	3,27%	14,532 MDH	1,331 M€	5,468 MDH	0,491 M€	1,822 M€
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	5,000 MDH	0,82%	4,583 MDH	0,417 M€	0,417 MDH	0,037 M€	0,454 M€
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	12,000 MDH	1,96%	8,443 MDH	0,775 M€	3,557 MDH	0,319 M€	1,094 M€
Harmonisation des systèmes d'exploitation	6,000 MDH	0,98%	4,268 MDH	0,391 M€	1,732 MDH	0,156 M€	0,547 M€
Acquisition d'une vedette de sauvetage	25,000 MDH	4,09%	6,070 MDH	0,562 M€	18,930 MDH	1,700 M€	2,262 M€
Acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre	4,000 MDH	0,65%	0,971 MDH	0,090 M€	3,029 MDH	0,272 M€	0,362 M€
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains	4,000 MDH	0,65%	1,951 MDH	0,181 M€	2,049 MDH	0,184 M€	0,365 M€
Acquisition d'un navire école	14,000 MDH	2,29%	3,399 MDH	0,315 M€	10,601 MDH	0,952 M€	1,267 M€
Appui aux associations socioprofessionnelles	22,000 MDH	3,60%	12,601 MDH	1,158 M€	9,399 MDH	0,844 M€	2,002 M€
Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	40,000 MDH	6,55%	15,325 MDH	1,417 M€	24,675 MDH	2,216 M€	3,633 M€
Travaux zone industrielle de Dakhla	30,000 MDH	4,91%	29,797 MDH	2,758 M€	0,203 MDH	0,018 M€	2,776 M€
Travaux dans les Villages De Pêcheurs de la région Dakhla Oued-Eddahab	59,176 MDH	9,68%	43,084 MDH	3,988 M€	16,093 MDH	1,445 M€	5,433 M€
Travaux de finition du centre de l'INRH à Agadir	5,000 MDH	0,82%	3,173 MDH	0,294 M€	1,827 MDH	0,164 M€	0,458 M€
Construction du Marché de Gros au Poisson d'Inezgane	24,000 MDH	3,93%	23,760 MDH	2,199 M€	0,240 MDH	0,022 M€	2,221 M€
Non programmé	-	0,00%	-	-	-	0,350 M€	0,350 M€

Total	611,032 MDH	100,00%	400,000 MDH	36,700 M€	211,032 MDH	19,300 M€	56,000 M€
--------------	--------------------	----------------	--------------------	------------------	--------------------	------------------	------------------

Le solde restant à financer au 15/07/2017 (19,300 M€) se décompose comme suit :

- 5,300 M€ au titre du reliquat non appelé en Année 1 (1,670 M€) et en Année 2 (3,630 M€) (Cf. V).
- 14,000 M€ au titre de la tranche annuelle de la quatrième année (Cf. VI) ;

III. Programmation de l'appui sectoriel au titre de la troisième année du Protocole

Au-cours de la commission mixte tenue du 18 au 20 octobre 2016, le Royaume du Maroc et l'Union Européenne ont approuvé l'état d'avancement des projets programmés en année 2 et le degré d'atteinte des indicateurs fixés pour chacun d'entre eux lors de la commission mixte précédente, réunie en octobre 2015.

Pour rappel, un indicateur de suivi est fixé pour chaque projet programmé annuellement dans la matrice de programmation et de suivi avec une cible à atteindre. A chaque date anniversaire du Protocole, cet indicateur est mesuré et un pourcentage d'atteinte de la cible est calculé. Appliqué au montant programmé pour l'année en cours, ce pourcentage permet de déterminer la tranche de l'appui sectoriel annuel pouvant être libérée pour l'année suivante. Ce calcul peut aboutir à trois cas de figure :

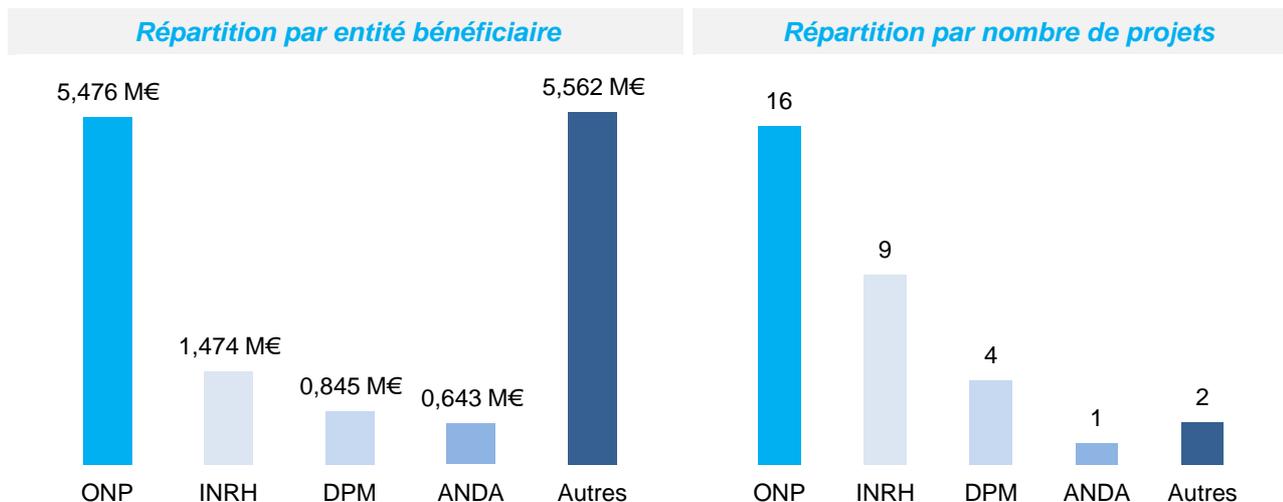
- Pourcentage d'atteinte de l'indicateur = 100% : la totalité du montant programmé lors de l'année en cours est débloqué pour l'année suivante ;
- 100% < pourcentage d'atteinte de l'indicateur < 0% : le montant à libérer correspond au produit de ce pourcentage et du montant programmé pour l'année en cours ;
- Pourcentage d'atteinte de l'indicateur = 0% : aucun montant n'est débloqué au titre du projet en question.

A l'issue des travaux de la commission mixte d'octobre 2016, le taux d'atteinte total des cibles des indicateurs des projets programmés lors de l'année 2 du Protocole a atteint 70%, permettant de libérer un montant de 12,600 M€ pour la troisième année, composé (i) de la quote-part de la tranche annuelle de l'appui sectoriel (10,370 M€) et (ii) de la quote-part reçue sur le reliquat de l'année 1 (2,23 M€). Le solde non appelé fait l'objet d'un suivi d'exécution au 15/07/2017 (Cf. chapitre V).

Au titre de la deuxième année du Protocole, 32 projets ont été programmés pour la totalité du montant de l'appui sectoriel, soit 14 M€. La répartition de ces projets par catégorie se présente comme suit :

Catégories	Nombre de projets actifs en Année 2	Projets non programmés en Année 3	Nouveaux projets démarrés en année 3	Projets annulés du financement de l'appui sectoriel	Nombre de projets actifs en année 3	Montant programmé en Année 3
Infrastructures de commercialisation	6	-	1	-	7	2,321 M€
Infrastructures de pêche	3	-	-	2	1	1,726 M€
Autres infrastructures	4	-	-	-	4	5,860 M€
Recherche	5	-	-	-	5	0,810 M€
Aquaculture	3	-	-	-	3	0,986 M€
Equipement de formation maritime	-	-	2	-	2	0,333 M€
Matériel	8	1	1	-	8	1,635 M€
Autres	2	-	-	-	2	0,329 M€
Total	31	1	4	2	32	14,000 M€

La décomposition des projets programmés sur la base de la tranche programmée en Année 3 (14,00 M€) par bénéficiaire, en nombre et en montants, se présente comme suit :



A titre de rappel, les projets programmés dans le cadre de l'appui sectoriel du Protocole font l'objet d'appels d'offres lancés par les organismes en charge de leur exécution.

Les procédures de passation des marchés publics au Maroc obéissent aux dispositions réglementaires en vigueur et notamment celles du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics (BO n°6140 du 4 avril 2013), tel que modifié par le décret n°2-13-656 du 19 août 2013.

Il est à noter que l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3535-13 du 28 novembre 2013 fixe la liste des établissements publics devant appliquer la réglementation régissant les marchés publics (BO n°6214 du 19 décembre 2013).

IV. Contribution de l'appui sectoriel à l'investissement public dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture

Au titre de l'année budgétaire 2017, la tranche ouverte de la troisième année de l'appui sectoriel (14,000 M€, soit 151,2 MDH au taux de change de novembre 2016) représente environ 19% de l'investissement public budgété du DPM, de l'ONP, de l'INRH et de l'ANDA comme le montre le tableau ci-après :

Entités	Montant (MDH)
DPM	173,4
ONP	408,8
INRH	173,0
ANDA	57,3
Total budgets d'investissement 2017⁵	812,5
Montant de l'appui sectoriel de l'année 3	151,2
<i>Contribution de la tranche ouverte de l'appui sectoriel de l'année 3 au budget total de 2017</i>	19%

A titre d'information, l'engagement financier au titre des projets d'Halieutis s'est élevé à environ 306 MDH par an au cours de la période 2014-2016.

En considérant une tranche annuelle moyenne de l'appui sectoriel reçu de 133 MDH (400 MDH / 3), ce dernier représente environ 44% de l'engagement annuel moyen.

L'affectation de l'enveloppe totale de l'appui sectoriel (56 M€) au niveau des 12 régions administratives du Royaume du Maroc se présente comme suit⁶ :

Région	Montant Affecté	%
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	3,45 M€	6,2%
Oriental	1,10 M€	2,0%
Fes - Meknes	-	0,0%
Rabat - Salé - Kénitra	0,79 M€	1,4%
Béni Mellal - Khénifra	0,12 M€	0,2%
Casablanca - Settat	1,67 M€	3,0%
Marrakech - Safi	0,82 M€	1,5%
Drâa - Tafilalet	0,02 M€	0,0%
Souss - Massa	6,49 M€	11,6%
Guelmim - Oued Noun	4,26 M€	7,6%
Laayoune - Saguia El Hamra	10,21 M€	18,2%
Dakhla - Oued Eddahab	27,06 M€	48,3%
Total	56,00 M€	100%

⁵ Source : Budget présenté au Parlement pour le DPM, présentations des budgets réalisées lors des conseils d'administrations des entités sous-tutelle (ONP, INRH et ANDA). Ces montants incluent les reports de crédits non consommés en 2016

⁶ Ventilation directe du coût lorsque le projet est réalisé dans une région unique et sur la base (i) du nombre d'équipements affectés par site dans chaque région et (ii) du coût de réalisation dédié par région pour les projets transrégionaux. Ces montants intègrent l'écart de change identifié (0,350 M€) réparti au prorata du coût d'investissement par projet dans le total financé.

V. Suivi de l'exécution des reliquats de l'appui sectoriel des années 1 et 2 du Protocole non appelés au cours de l'année 2 (Tranche de 5,30 M€)

Comme indiqué au chapitre II, un reliquat de 5,300 M€ n'a pas été appelé par le Royaume du Maroc au titre des tranches ouvertes des deux premières années du Protocole. Ce montant correspond à la fraction de l'appui sectoriel dédié à 18 projets dont les niveaux d'avancement mesurés au 15/07/2015 et au 15/07/2016 étaient en deçà des indicateurs cibles fixés pour les mêmes dates.

L'analyse des montants affectés par projet depuis l'entrée en vigueur du Protocole, de ceux encaissés et des reliquats restants à appeler appelle les observations suivantes :

- Au titre de l'Année 1 : la tranche de l'appui sectoriel annuel à appeler, sur la base de l'état d'avancement des projets, s'élevait à 10,084 M€ contre 10,100 M€ effectivement versés, créant ainsi un trop-perçu de 15.699,040 €. Cet écart s'explique uniquement par le fait que les montants mentionnés dans le rapport de l'Année 1 comportaient un chiffre après la virgule (10,1 M€) correspondant aux 10,084 M€ calculés ;
- Au titre de l'Année 2 : la tranche de l'appui sectoriel annuel à appeler, sur la base de l'état d'avancement des projets, s'élevait à 10,367 M€ contre 10,370 M€ effectivement versés, créant ainsi un trop-perçu de 3.638,935 €. Comme dans le cas précédent, cette différence est uniquement due aux arrondis (la tranche à recevoir ressortait à 10,366 M€).

Le tableau ci-après rapproche les montants calculés de ceux effectivement reçus au titre des tranches annuelles de l'appui sectoriel des deux premières Années du Protocole :

	<u>Calculé</u>	<u>Réel</u>	<u>Ecart</u>
	(1)	(2)	(2)-(1)
Année 1 (arrêté de juillet 2015)			
Programmé (a)	14 000 000,0 €	14 000 000,0 €	-
A verser / versé en octobre 2015 (b)	10 084 301,0 €	10 100 000,0 €	15 699,0 €
Non appelé (c) = (a)-(b)	3 915 699,0	3 900 000,0	(15 699,0) €
A verser / versé en octobre 2016 (d)	2 219 834,6	2 230 000,0	10 165,4 €
Non appelé (c)-(d)	1 695 864,5	1 670 000,0	(25 864,5) €
Année 2 (arrêté de juillet 2016)			
Programmé (a)	14 000 000,0 €	14 000 000,0 €	-
A verser / versé en octobre 2016 (b)	10 366 361,1 €	10 370 000,0 €	3 638,9 €
Non appelé (a)-(b)	3 633 638,9	3 630 000,0	(3 638,9) €
Total à verser / versé	22 670 496,6 €	22 700 000,0 €	29 503,4 €

Sur la base du tableau ci-dessus, les reliquats corrigés des Années 1 et 2 se présentent comme suit :

- Au titre de l'Année 1 : le solde non appelé s'élève à 1.670.000 € au lieu de 1.695.864,5 € calculés ;

- Au titre de l'Année 2 : le solde non appelé demeure à 3.630.000 € au lieu de 3.633.638,9 € calculés.

La situation d'exécution des reliquats des Années 1 et 2 par projet se présente comme suit :

- Au titre de la première année du Protocole :

Projet	Reliquat de l'Année 1	Indicateur cible au 15/07/2015	Indicateur mesuré au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2017	Montant à débloquer sur reliquat de l'A1
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	0,013 M€	82%	81%	99%	0,013 M€
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	0,069 M€	100%	100%	100%	0,069 M€
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	0,265 M€	100%	90%	90%	0,238 M€
Construction de la halle d'Amégriou	0,003 M€	50%	43%	0%	-
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	0,841 M€	100%	91%	91%	0,767 M€
Réalisation de murs de clôture de ports	(0,001) M€	100%	100%	100%	(0,001) M€
Acquisition de tunnels de lavage	0,454 M€	100%	73%	73%	0,330 M€
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	0,022 M€	100%	100%	100%	0,022 M€
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	0,004 M€	100%	100%	100%	0,004 M€
Total (9 projets)	1,670 M€				1,442 M€

- Au titre de la deuxième année du Protocole :

Projet	Reliquat de l'Année 2	Indicateur cible au 15/07/2016	Indicateur mesuré au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2017	Montant à débloquer sur reliquat de l'A2
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	0,152 M€	90%	81%	90%	0,137 M€
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	0,041 M€	80%	90%	100%	0,041 M€
Construction de la halle d'Amégriou	0,093 M€	100%	43%	0%	-
Acquisition de tunnels de lavage	0,239 M€	100%	73%	73%	0,173 M€
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	0,032 M€	100%	100%	100%	0,032 M€
Construction du PDA d'Imourane	0,327 M€	38%	57%	100%	0,327 M€
Construction du PDA de Tibouda	0,523 M€	38%	11%	100%	0,523 M€
Construction du PDA de Tiguert	0,464 M€	38%	13%	100%	0,464 M€
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	0,459 M€	50%	36%	72%	0,332 M€
Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifique de la pêche artisanale par la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux	0,174 M€	5	3	1	0,104 M€
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	0,193 M€	80%	64%	81%	0,155 M€

Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	0,007 M€	100%	100%	100%	0,007 M€
Harmonisation des systèmes d'exploitation	0,016 M€	80%	90%	100%	0,016 M€
Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	0,303 M€	30%	53%	100%	0,303 M€
Travaux dans les Villages De Pêcheurs de la région Dakhla Oued-Eddahab	0,418 M€	15%	8%	53%	0,221 M€
Travaux de finition du centre de l'INRH à Agadir	0,189 M€	80%	66%	82%	0,155 M€
Total (16 projets)	3,630 M€				2,992 M€

Il ressort des deux tableaux ci-dessus ce qui suit :

- *Au titre du reliquat de la première année* : un total de **1.441.725,91 €** peut être appelé, soit 86,3% de la tranche non appelée au 15/07/2016 ;
- *Au titre du reliquat de la deuxième année* : le montant à appeler s'élève à **2.991.797,21 €**, soit 82,4% de la tranche restée en suspens au 15/07/2016.

Notons à ce titre que ce montant comporte la libération des reliquats non appelés au titre des projets de construction des PDA de Tiguert (0,464 M€) et de Tibouda (0,523 M€). Ces reliquats sont appelés intégralement car les deux projets ont été déprogrammés de l'appui sectoriel (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'Année 2) et leur coût de réalisation, minoré des dépenses réellement encourus, a été alloué aux projets de construction du marché de gros d'Inezgane et des travaux complémentaires dans les villages de pêcheurs de la région de Dakhla. Une modification des lignes directrices des modalités de mise en œuvre de l'appui sectoriel sera soumise à l'approbation de la Commission Mixte pour autoriser ce traitement.

Les taux d'avancement par projet au 15/07/2017 sont détaillés dans ce qui suit (Cf. chapitre VI).

VI. Rapport d'avancement des projets programmés au titre de la troisième année du Protocole (tranche de 14,00 M€)

1. Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan

a) Description du projet

Conscient du rôle joué par les infrastructures de commercialisation dans la valorisation des produits de la pêche, l'Office National des Pêches (ONP) a mis en place un programme de construction de 10 halles de nouvelle génération pour un investissement total d'environ 500 MDH. Ces halles s'inscrivent dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le tableau ci-après détaille le programme de construction des halles élaboré par l'ONP :

Localisation	Etat
Laayoune	En fonction
Larache	En fonction
Mohammedia	En fonction
Safi	En fonction
Agadir	En fonction
Tan Tan	En fonction
Boujdour	En fonction
Tanger	En-cours
Dakhla ⁷	En-cours
Amégriou	En-cours

Construite sur une surface de 6.700 m², pour un financement via l'appui sectoriel à hauteur de 2,737 M€, la nouvelle halle permet d'organiser les flux des produits grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Le système informatique mis en place offre la possibilité de suivi, en temps réel, de la mise en vente des produits.

La halle s'appuie également sur la manutention mécanique des produits. En effet, la halle comprend des locaux techniques, un laboratoire vétérinaire, des chambres froides des unités d'identification et d'expédition des produits ainsi que des locaux administratifs.

Les retombées socio-économiques attendues de ce projet concernent les aspects suivants :

- La création de 20 emplois directs ou ;
- La hausse de la valeur de la tonne de poisson commercialisée d'environ 5% ou ;
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 0,5 MDH.

⁷ Y compris la fabrique de glace (Cf. projet de construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla).

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

La halle de nouvelle génération de Tan Tan a été achevée au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2017

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
22%	100%	78%	100%	100%

Localisation au sein du port



Bâtiment de la halle



Espace de vente



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,061 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3	Reliquat non appelé
(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{[\min(b);(c)]}{(c)}$	$(e) = \frac{(a) \times (d)}{(d)}$	$(f) = (a) - (e)$
0,061 M€	100%	100%	100%	0,061 M€	-

S'agissant d'un projet achevé au cours de la première année du Protocole, la tranche à appeler de 0,061 M€ servira à rembourser les avances en fonds propres consenties par le maître d'ouvrage pour réaliser le projet (Cf. Matrice de suivi et de programmation de l'année 3 du Protocole).

2. Construction de la nouvelle halle de Dakhla

a) Description du projet

Le projet de construction de la nouvelle halle de Dakhla au sein du port-îlot a été motivé par l'augmentation continue des débarquements de poisson nécessitant la mise en place d'une infrastructure de commercialisation adaptée. Ce projet trouve aussi sa justification dans le fait que la halle existante, située au centre-ville de Dakhla, ne permet pas de traiter les volumes débarqués au port et de répondre au souci de préservation de la qualité du poisson contrairement à une halle de nouvelle génération située au sein de l'enceinte portuaire.

La halle de nouvelle génération consiste en la réalisation des équipements suivants :

- Un espace de vente des produits de la pêche ;
- Un sas d'entrée et de sortie des produits ;
- Trois fabriques de glace d'une capacité totale de 125 T/j ;
- Une chambre froide ;
- Des locaux administratifs ;
- Des installations de froid.

Parallèlement, cette halle sera dotée des équipements relatifs à :

- La manutention des produits de la pêche transitant par la halle (Chariots élévateurs, convoyeurs transpalettes, palettes, etc.) ;
- L'informatisation du processus de commercialisation.

En termes d'objectifs ciblés, ceux-ci se présentent comme suit :

- La préservation de la qualité des produits de la pêche transitant par la halle ;

- L'organisation des flux des produits et des personnes au sein de l'espace de vente ;
- L'augmentation de l'attractivité de la halle permettant la commercialisation de l'ensemble des produits de la mer ;
- L'amélioration de la valorisation des produits débarqués ;
- L'implication des professionnels dans la gestion et l'exploitation des halles.

En termes de retombées socio-économiques attendues⁸, il est prévu que la halle de nouvelle génération de Dakhla atteigne l'un des indicateurs suivants :

- Augmentation de la valeur de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ;
- Développement local par le prélèvement de taxes additionnelles en faveur de la région d'environ 0,4 MDH par an ou ;
- Création de près de 20 emplois directs.

Le coût d'investissement total du projet s'élève à 4,094 M€ dont 0,333 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **81%** comme indiqué ci-après :

Composante	Coût financé par l'AS (MDH)	Part	Etudes		Travaux et matériel		Avancement par composante
			Poids	Avancement	Poids	Avancement	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = [(b)x(c)] + [(d)x(e)]
Halle	25,0	56%	26%	100%	74%	100%	100%
Fabrique de glace	20,0	44%	41%	100%	59%	28%	57%
Total	45,0	100%	31%	100%	69%	68%	81%

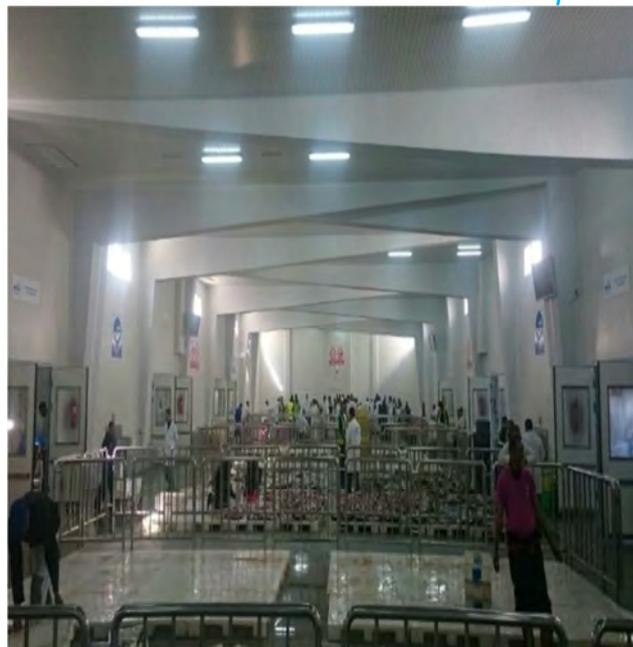
Les travaux de réalisation de la halle ont été achevés en février 2016. Celle-ci est actuellement opérationnelle.

⁸ Conformément aux termes du Protocole de pêche, le Royaume du Maroc présentera avant l'expiration de ce dernier un rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel. Celui-ci permettra de présenter et d'apprécier les retombées socio-économiques des projets financés par l'appui sectoriel et opérationnalisés. Se référer à la matrice de programmation de la première année du Protocole pour l'identification des indicateurs d'impact estimés pour chaque projet financé par l'appui sectoriel.

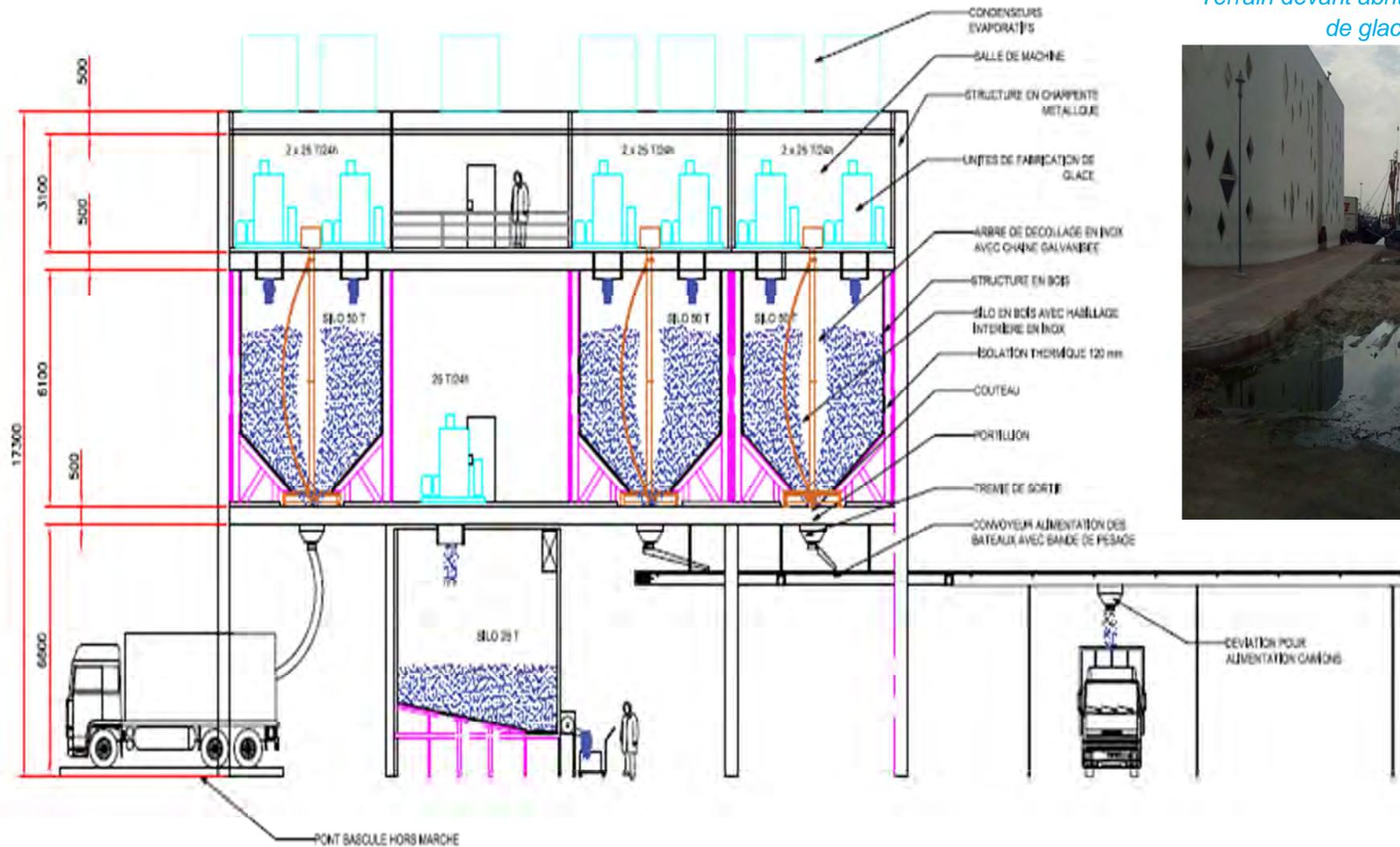
Façade extérieure



Espace de vente



Plan de la fabrique de glace



Terrain devant abriter la fabrique de glace



c) Tranche à débloquer :

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **85%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,277 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,333 M€	81%	95%	85%	0,284 M€

L'avancement de ce projet s'est heurté au retard accusé par la réalisation de la fabrique de glace. Relevant du domaine public portuaire, cette infrastructure est sujette à l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire, fournie par l'autorité compétente. Celle-ci a considéré que la halle et la fabrique de glace sont deux projets distincts et que chacun d'eux devait disposer d'une autorisation. L'obtention de cette dernière a accusé un retard de plus de deux ans par rapport au planning initial. Par ailleurs, la durée de réalisation de la fabrique de glace a été revue à 6 mois contre 8 mois auparavant.

3. Construction du CAPI de Dakhla

a) Description du projet

Le CAPI (Comptoir d'Agréage du Poisson Industriel) est le lieu où s'effectue la première vente du poisson pélagique destiné aux industries de traitement à terre. Il assure l'identification (qualité du produit et calibre ou « moule ») et la mise en vente du poisson débarqué en volume important sur la base d'un échantillon.

Ce projet consiste en la réalisation d'un CAPI et de ses annexes au sein du port de Dakhla, ainsi que l'aménagement de la zone de circulation correspondante. Il vise à :

- Assurer la transparence commerciale des produits de petits pélagiques vendus au niveau du CAPI (navires RSW et côtiers);
- Valoriser les produits des petits pélagiques débarqués et commercialisés permettant ainsi d'accroître les revenus des marins pêcheurs ;
- Permettre une meilleure fluidité de pesage des produits de petits pélagique, après agréage, chargés au niveau des camions.

En termes de retombées socio-économiques attendues, elles peuvent porter à terme sur :

- La création de 15 emplois directs ou ;
- La hausse de la valorisation de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou ;
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 1 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

Ce projet est financé à hauteur de 0,164 M€ via l'appui sectoriel pour finaliser les travaux de réalisation. Sur ce dernier montant, 0,004 M€ a été programmé au titre de l'année 3 du Protocole.

Le CAPI de Dakhla a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Avancement au 15 juillet 2017

Le projet étant achevé, son taux d'avancement s'élève à **100%** au 15 juillet 2017 :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
50%	100%	50%	100%	100%

Bâtiment du CAPI



Pont-bascule



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'Année 4 s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,004 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,004 M€	100%	100%	100%	0,004 M€

S'agissant d'un projet achevé au cours de la première année du Protocole, la tranche à appeler de 0,004 M€ servira à rembourser les avances en fonds propres consenties par le maître d'ouvrage pour réaliser le projet (Cf. Matrice de suivi et de programmation de l'année 2 du Protocole).

4. Construction du CAPI de Laayoune

a) Description du projet

Ce projet a pour objectif la réalisation d'un CAPI et ses annexes au sein du port de Laayoune, ainsi que l'aménagement de la zone de circulation correspondante. Il est justifié par l'importance du port de Laayoune dans le débarquement des petits pélagiques et s'inscrit dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis.

Il vise à :

- Assurer la transparence commerciale des produits de petits pélagiques vendus au niveau du CAPI (navires RSW et côtiers) ;
- Valoriser les produits des petits pélagiques débarqués et commercialisés permettant ainsi d'accroître les revenus des marins pêcheurs ;
- Permettre une meilleure fluidité de pesage des produits de petits pélagique, après agréage, chargés au niveau des camions.

Les retombées socio-économiques attendues à terme portent :

- La création de 20 emplois directs ou
- La hausse de la valorisation de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 0,6 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

Le coût total du projet s'élève à 0,191 M€ dont 0,004 M€ programmé au titre de l'année 3 du Protocole.

Le CAPI de Laayoune a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Avancement au 15 juillet 2017

Le projet étant achevé, son taux d'avancement s'élève à **100%** au 15 juillet 2017 :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
50%	100%	50%	100%	100%

Vues d'ensemble du CAPI de Laayoune



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,004 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,004 M€	100%	100%	100%	0,004 M€

S'agissant d'un projet achevé au cours de la première année du Protocole, la tranche à appeler de 0,004 M€ servira à rembourser les avances en fonds propres consenties par le maître d'ouvrage pour réaliser le projet (Cf. Matrice de suivi et de programmation de l'année 2 du Protocole).

5. Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire

a) Description du projet

Aftiessat est un village situé à 65 km au sud de la ville de Boujdour, dans la commune de Jreifia.

Le département de la pêche maritime a mis en place un programme de réalisation d'infrastructures de pêche et de commercialisation au profit du segment artisanal prenant la forme de VDP (Village De Pêcheurs) et de PDA (Point de Débarquement Aménagé). La principale différence entre ces deux types d'infrastructures réside dans le fait qu'un

PDA ne comprend pas de digue maritime et de cale de halage, contrairement à un VDP dont le coût de réalisation est plus conséquent.

En 2012, le Département de la Pêche Maritime a réalisé un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Aftiessat dans le cadre d'un programme comprenant la construction de 10 VDP/PDA à Amégriou, Tarouma, Agti El Ghazi, Aftiessat, Imoutlane, N'tireft, Lassarga, Labouirda, Ain Beida et Lamhiriz. Celui-ci vise à créer des micro-pôles de développement local, générateurs d'emploi et de prospérité dans l'espace littoral, de nature à sédentariser la population et atténuer l'exode rural.

Construit sur une surface de 39 ha, le PDA d'Aftiessat regroupe plusieurs infrastructures dont :

- Une zone de pêche : comprenant une halle au poisson, des locaux pêcheurs et mareyeurs, une fabrique de glace, une chambre froide ;
- Des équipements socio-collectifs : constitués d'une salle de formation, d'une infirmerie, d'un café-restaurant et d'une salle de prière ;
- Une zone habitat ;
- Un atelier de réparation des barques et un atelier mécanique

Le PDA d'Aftiessat a nécessité un investissement total d'environ 96 MDH.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à doter le PDA en équipements solaires permettant de contribuer à l'éclairage public et à l'alimentation des équipements socio-collectifs en électricité. Il participe de ce fait à l'amélioration de l'efficacité des espaces et in fine à la performance des opérations de débarquement et de commercialisation des produits de la pêche.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs et des mareyeurs ;
- La diminution des charges additionnelles et polluantes dues au fonctionnement des centrales à gasoil ;
- La mise en place d'équipements solaires permettant de remédier à l'absence du réseau électrique ;
- Le désenclavement et l'autonomie directe de la zone de pêche ;
- L'utilisation des potentialités de la région en ressource solaire.

En termes d'impacts attendus, à mesurer plus précisément lors de l'élaboration, avant la fin du Protocole, du rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce projet bénéficiera à la population des marins pêcheurs et des mareyeurs actifs dans le PDA, évaluée à près de 1.750 personnes. De même, il constituera une source énergétique complémentaire à terme pour le PDA.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 0,635 M€ dont 0,031 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

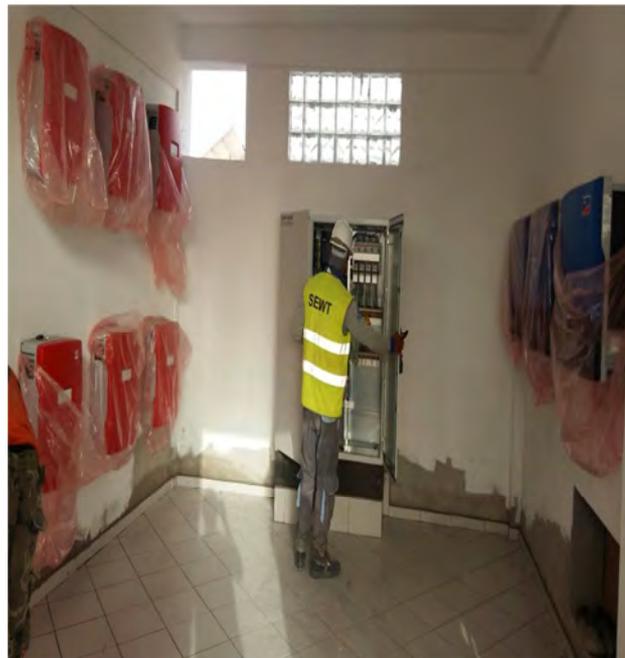
Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
21%	100%	79%	100%	100%

Champ photovoltaïque



Local technique



Eclairage extérieur au LED



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,031 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,031 M€	100%	100%	100%	0,031 M€

6. Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire

a) Description du projet

Lamhiriz est un village situé à 318 km au sud de la ville de Dakhla, dans la commune de Bir Guendouz.

En 2009, le Département de la Pêche Maritime a réalisé un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Lamhiriz dans le cadre d'un programme comprenant la construction de 10 VDP/PDA (Cf. § 5.a ci-dessus). Celui-ci vise à créer des micro-pôles de développement local, générateurs d'emploi et de prospérité dans l'espace littoral, de nature à sédentariser la population et atténuer l'exode rural.

Le PDA de Lamhiriz regroupe plusieurs infrastructures dont :

- Une zone de pêche : comprenant une halle au poisson et des locaux pêcheurs ;
- Des équipements socio-collectifs : constitués d'une antenne médicale, d'un centre commercial, d'une école primaire...;
- Un atelier de réparation des barques et un atelier mécanique

Le PDA de Lamhiriz a nécessité un investissement d'environ 165 MDH.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à doter le PDA en équipements solaires permettant de contribuer à l'éclairage public et à l'alimentation des équipements socio-collectifs en électricité.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs et des mareyeurs ;
- La diminution des charges additionnelles et polluantes dues au fonctionnement des centrales à gasoil ;
- Remédier à l'absence du réseau électrique ;
- L'utilisation des potentialités de la région en ressource solaire.

En termes d'impacts attendus, à mesurer plus précisément lors de l'élaboration, avant la fin du Protocole, du rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce projet bénéficiera à la population des marins pêcheurs et des mareyeurs actifs dans le PDA et évaluée à près de 378 personnes. De même, il constituera une source énergétique complémentaire à terme pour le PDA.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 0,544 M€ dont 0,068 M€ programmé pour la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet mené par l'ONP atteint **90%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
21%	100%	79%	87%	90%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **90%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,029 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,068 M€	90%	100%	90%	0,061 M€

Le retard de réalisation constaté s'explique par le fait que l'entreprise retenue pour la réalisation de ce projet s'est désistée en 2016 après la conclusion du marché des travaux avec l'ONP. Ce projet a dû être relancé avec un nouveau prestataire.

7. Mise à niveau de la halle de Lamhiriz

a) Description du projet

Ce projet prévoit :

- Le réaménagement de la halle actuelle ;
- La création d'un espace de vente des produits de la pêche ;
- La réalisation d'une chambre froide ;
- La construction de locaux administratifs.

De plus, la halle sera dotée des équipements relatifs à la :

- La manutention des produits de la pêche transitant par la halle (convoyeurs transpalettes, palettes...) ;
- L'informatisation du processus de commercialisation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis visant à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le coût total s'élève à 0,136 M€ dont 0,003 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

Ce projet a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, le projet est achevé comme le montre le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
21%	100%	79%	100%	100%

Avant la mise à niveau

Après la mise à niveau



Avant la mise à niveau



Après la mise à niveau



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,003 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,003 M€	100%	100%	100%	0,003 M€

8. Construction de la halle d'Amégriou

a) Description du projet

Amégriou est un village situé à 60 km au nord de la ville de Laayoune. Un VDP y a été réalisé par le DPM à la fin des années 2000. Celui-ci a réalisé en 2016 une production halieutique de 617 tonnes constituées d'algues et de céphalopodes.

Conscient du rôle joué par les infrastructures de commercialisation dans la valorisation des produits de la pêche, l'Office National des Pêches (ONP) a mis en place un programme de construction de 10 halles de nouvelle génération pour un investissement total d'environ 500 MDH. Ces halles s'inscrivent dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à réaménager la halle au poisson existante en la dotant d'un espace de vente des produits de la pêche, d'une

chambre froide et de locaux administratifs. Par ailleurs, la nouvelle halle d'Amégriou sera dotée d'équipements permettant la manutention du poisson (convoyeurs, transpalettes, palettes...) en plus de l'informatisation du processus de commercialisation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis et vise à :

- Garantir une meilleure valorisation des captures ;
- Assurer la transparence des transactions commerciales ;
- Séparer les flux des personnes et des produits ;
- Augmenter la capacité d'accueil.

En termes de retombées socio-économiques attendues, la halle d'Amégriou pourrait permettre d'atteindre l'un des indicateurs suivants (à mesurer conformément à l'article 6.7 du Protocole) :

- Augmentation de la valeur de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou ;
- Développement local par le prélèvement de taxes additionnelles en faveur de la région d'environ 0,018 MDH par an ou ;
- Création de près de 10 emplois directs.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 0,274 M€ dont 0,106 M€ programmé pour la troisième année du Protocole.

Maquette de la halle projetée



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **43%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
33%	100%	67%	15%	43%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, aucune tranche de l'appui sectoriel n'est à libérer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,106 M€	43%	100%	0%	0,000 M€

Initialement, l'ONP prévoyait de démolir la halle existante et de construire la nouvelle halle sur le même emplacement afin d'optimiser le coût de réalisation. Cependant, les autorités locales ont demandé à l'Office de garder intacte l'ancienne halle et de construire celle projetée sur une nouvelle parcelle. Pour ce faire, les autorités locales ont proposé de réaliser à leur charge la plateforme devant abriter cette nouvelle infrastructure de commercialisation. Ainsi, l'ONP est dans l'attente de la réalisation de ladite plateforme pour démarrer les travaux de construction de la nouvelle halle. Cette situation explique le retard enregistré par ce projet. Enfin, en raison de la stagnation de l'avancement du projet entre le 15/07/2016 et le 15/07/2017, aucun montant n'est à libérer au titre de ce projet pour la troisième année du Protocole.

9. Construction des locaux pêcheurs au port de Boujdour

a) Description du projet

Le projet consiste en l'implantation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale sur une superficie de 3.000 m² située à l'intérieur du port de pêche de Boujdour. Il est motivé par le souhait du Département de la Pêche Maritime de compléter les infrastructures de pêche réalisées au port de Boujdour par des équipements permettant de faciliter le travail des artisans pêcheurs. Il s'inscrit de ce fait dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis.

Ces équipements comprennent :

- 760 locaux pêcheurs ;
- 760 Boxes jerricanes ;
- 2 Blocs sanitaires ;
- 1 atelier de réparation des barques et un atelier mécanique.

Les locaux pêcheurs auront un impact direct sur près de 700 marins pêcheurs actifs au port de Boujdour. Cet impact attendu sera évalué par le Royaume du Maroc conformément aux dispositions du Protocole et notamment son article 6.7.

Le coût total de ce projet s'élève à 30 MDH, dont 20,7 MDH financés par l'appui sectoriel du Protocole, soit 1,869 M€.

Suite au retard accusé par ce projet lors de la première année d'exécution du Protocole, il a été convenu d'allouer le reliquat non appelé du coût de réalisation (9,3 MDH) aux nouveaux projets programmés à partir de la seconde année. De ce fait, aucun montant n'a été programmé au titre des années 2 et 3 du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **91%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
29%	100%	71%	88%	91%

Travaux en cours de réalisation



c) Tranche à débloquer

Aucune tranche n'est à débloquer au titre de ce projet pour la troisième année du Protocole (Cf. *supra*) :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{[\min(b);(c)]}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$
-	91%	85%	100%	-

10. Réalisation de murs de clôture des ports

a) Description du projet

Ce projet vise à doter certains ports de pêche de murs de clôture en vue de :

- Contrôler les zones portuaires dédiées à l'activité de pêche ;
- Sécuriser les équipements, produits et infrastructures de pêche ;
- Contrôler les accès à l'enceinte portuaire dédiée à la pêche.

Il entend la livraison de murs préfabriqués dans 14 ports et sites de pêche (Dakhla, Agadir, Tan Tan, Sidi Ifni, Boujdour, Laâyoune, Larache, Nador, Casablanca, Safi, El Jadida, Ain Beida, Mohammedia et Mehdiâ).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis ciblant, entre autres, à assurer une gestion des ports de pêche gérés par l'ONP.

Son coût total s'élève à 1,428 M€ dont 0,032 M€ dédié à la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, ce projet est achevé comme le montre le tableau ci-après :

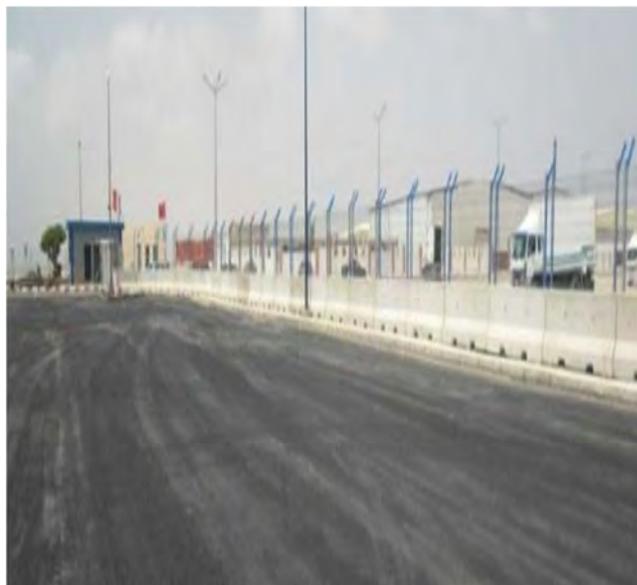
Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}$
0%	0%	100%	100%	100%

Les différents murs ont été livrés successivement sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Port d'Agadir



Port de Laâyoune



Port de Laâyoune



Port de Dakhla



Port de Larache



Port de Mohammedia



VDP d'Ain Beida



Port de Safi



Port de Nador



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,032 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,032 M€	100%	100%	100%	0,032 M€

11. Acquisition de tunnels de lavage des contenants normalisés

a) Description du projet

Les tunnels de lavage sont l'une des composantes du programme de « Contenants Normalisés » lancé par l'ONP et visant à préserver la qualité des captures par l'utilisation de caisses en plastique plutôt que celles en bois et les débarquements en vrac. Au titre des protocoles de pêche MA-UE précédents, les fonds de l'appui sectoriel ont été affectés à hauteur de 11,7 M€ à l'accompagnement de ce programme.

Le projet en question consiste en l'acquisition de tunnels de lavage automatiques pour les ports de Dakhla (2) et de Laâyoune. Il vise à augmenter la capacité de lavage des caisses à travers l'introduction des tunnels de lavage automatiques permettant le traitement de près de 120.000 caisses par jour.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- L'utilisation exclusive et généralisation des contenants normalisés ;
- L'abandon des caisses non conformes (bois et autres) ;
- La mise en service des infrastructures de lavage, de manutention et de stockage des contenants ;
- Le nettoyage et la désinfection systématique des contenants avant leur réutilisation.

Sur l'ensemble des quatre ports envisagés, ce projet permettrait la création d'environ 24 emplois directs. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

Le coût total de ce projet s'élève à 1,273 M€ dont 0,267 M€ a été programmé au titre de la troisième année du Protocole.

Tunnel de lavage du port de Dakhla



Tunnel de lavage du port de Laâyoune



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **73%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{(c)}$
0%	0%	100%	73%	73%

c) Tranche à débloquenter

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquenter pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **73%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,267 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{[\min(b);(c)]}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$
0,267 M€	73%	100%	73%	0,194 M€

Ce projet a connu un retard dès la phase de démarrage. En effet, l'appel d'offres y afférent a été relancé plusieurs fois avant qu'un adjudicataire ne soit finalement retenu. Afin de donner des chances de réalisation à ce projet, l'ONP a dû revoir l'estimation initiale du budget (14 MDH) pour la porter à 19 MDH. Le deuxième tunnel de lavage prévu à Dakhla sera installé début 2018.

12. Construction de locaux de stockage des contenants normalisés

a) Description du projet

Ce projet vise à construire des locaux de stockage des contenants normalisés dans les ports de Laayoune, Boujdour, Dakhla et Tan Tan. Il est motivé par la nécessité d'aménager des espaces suffisants pour assurer le stockage des contenants normalisés dans des conditions acceptables de sécurité. En effet, les unités de gestion des contenants normalisés actuelles sont devenues très exiguës par rapport aux volumes d'activité, notamment après la généralisation de l'utilisation des caisses en plastique pour la flotte sardinière. Ces locaux font partie intégrante du programme « Contenants Normalisés » lancé par l'ONP et dont une partie a été financée par l'appui sectoriel des Protocoles de pêche MA-UE précédents. Ils permettent de développer la performance des opérations de pêche et de commercialisation ciblée par la stratégie Halieutis.

Ces locaux pourraient permettre la création à terme de 16 emplois directs dans les quatre ports envisagés. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à

l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

L'investissement au titre de ce projet s'élève à 1,455 M€ dont 0,064 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué ci-après :

Composante	Coût financé par l'AS (MDH)	Etudes		Travaux		Avancement du projet (e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{(a) + (c)}$
		Poids (a)	Avancement (b)	Poids (c)	Avancement (d)	
Laayoune	4,00	43%	100%	57%	100%	100%
Boujdour	4,00	43%	100%	57%	100%	100%
Dakhla	4,00	37%	100%	63%	100%	100%
Tan Tan	4,00	43%	100%	57%	100%	100%
Total	16,00	41%	100%	59%	100%	100

Dakhla



Boujdour



Laâyoune



Tan Tan



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,064 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,064 M€	100%	100%	100%	0,064 M€

13. Acquisition de matériel de manutention

a) Description du projet

Ce projet consiste en l'acquisition de matériel de transport et de manutention pour la livraison des bateaux en contenants normalisés à partir de l'UGCN (Unité de Gestion des Contenants Normalisés). Cette opération nécessite un matériel rapide et performant, d'où l'intérêt d'acquérir des trames (pour les ports de Laâyoune, Dakhla, Boujdour, Tarfaya, Tan Tan), des chariots élévateurs et des transpalettes pour la manutention à l'intérieur de l'UGCN. Il s'inscrit dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le coût total du projet d'élève à 0,365 M€ dont 0,015 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Ce projet ayant été achevé lors de la deuxième année du Protocole, son avancement est de **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
0%	0%	100%	100%	100%

Matériel acquis au cours de la première année du Protocole



Matériel acquis au cours de la deuxième année du Protocole



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,015 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,015 M€	100%	100%	100%	0,015 M€

14. Construction du PDA d'Imourane

a) Description du projet

Le site d'Imourane est situé dans la commune d'Aourir, à 12 Km de la ville d'Agadir.

Depuis les premiers sites de pêche artisanale réalisés au Maroc dans le cadre de la coopération avec le Japon, le Département de la Pêche Maritime a développé une forte expérience dans la réalisation de PDA (Point de Débarquement Aménagé) et de VDP (Village De Pêcheurs). Actuellement, le Royaume du Maroc dispose de 48 sites de pêche artisanale aménagés dont 7 sont en phase d'études ou de construction. En comptant les ports de pêche, le pays disposera d'un site de pêche aménagé tous les 50 km.

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site. Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- La lutte contre l'informel ;
- Le développement de la commercialisation formelle des produits de la pêche.

Les principaux équipements prévus par ce projet se présentent comme suit :

- Locaux dédiés à la pêche : comprenant 60 magasins pêcheurs et mareyeurs, 51 boxes pour jerricanes, un bloc sanitaire, une station de carburant, deux ateliers mécanique et charpentier, des salles de formation, un local de stockage des contenants normalisés... ;
- Halle au poisson : composée d'un carreau de vente, d'une chambre froide et d'une fabrique de glace ;
- Aménagements extérieurs : comprenant, notamment, une aire de stationnement des barques, une aire d'étendage des filets, une rampe d'accès...

Enfin, la différence entre un PDA et un VDP réside dans le fait que ce dernier inclut, en plus des ouvrages d'un PDA, une digue maritime et une cale de halage.

PDA projeté



A l'heure actuelle, quelques 140 marins pêcheurs sont actifs sur le site d'Imourane, situé entre les PDA d'Imi Ouaddar et de Tifnit déjà réalisés. La construction du PDA permettra de compter cette activité dans le secteur formel, de répondre aux besoins de sécurité et d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale.

Le coût de réalisation total du projet s'élève à 2,735 M€ dont 0,738 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **57%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
26%	100%	74%	42%	57%

Avancement des travaux



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,738 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,738 M€	57%	50%	100%	0,738 M€

15. Construction du PDA de Tibouda

a) Description du projet

Le site de Tibouda est situé dans la commune de Bni Chiker, à 40 Km de la ville de Nador.

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site. Le choix du site est justifié par l'absence de sites de pêche et de commercialisation aménagés à l'est du PDA de Sidi Hsein réalisé par le DPM et par l'existence d'une population active d'environ 140 marins pêcheurs réalisant une production annuelle estimée à 140 tonnes de poisson.

Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- Le développement de la commercialisation formelle des apports de pêche ;

Ce projet a été déprogrammé du financement de l'appui sectoriel lors de la deuxième année du Protocole en raison de difficultés apparues lors de la phase des études. En effet, en raison de la topographie du site, des aménagements préalables de l'assiette foncière s'avèrent nécessaires, entraînant un coût additionnel de réalisation de l'ordre de 25 MDH.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **11%** :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
26%	42%	74%	0%	11%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,523 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,523 M€	11%	11%	100%	0,523 M€

16. Construction du PDA de Tiguert

a) Description du projet

Le site de Tiguert est situé à 38 Km au nord de la ville d'Agadir.

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site. Le choix du site est justifié par l'absence de sites de pêche et de commercialisation aménagés entre les PDA d'Imi-Ouaddar et d'Imessouane, réalisés par le DPM, et par l'existence d'une population active d'environ 220 marins pêcheurs.

Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- Le développement de la commercialisation formelle des apports de pêche ;

Ce projet a été déprogrammé du financement de l'appui sectoriel lors de la deuxième année du Protocole en raison de difficultés apparues concernant la libération du foncier assiette du projet.

La construction du PDA permettra de compter cette activité dans le secteur formel (~ 220 actuellement informels), de répondre aux besoins de sécurité et d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement projet atteint **13%** :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
26%	50%	74%	0%	13%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,464 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{[\min (b);(c)]}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$
0,464 M€	13%	13%	100%	0,464 M€

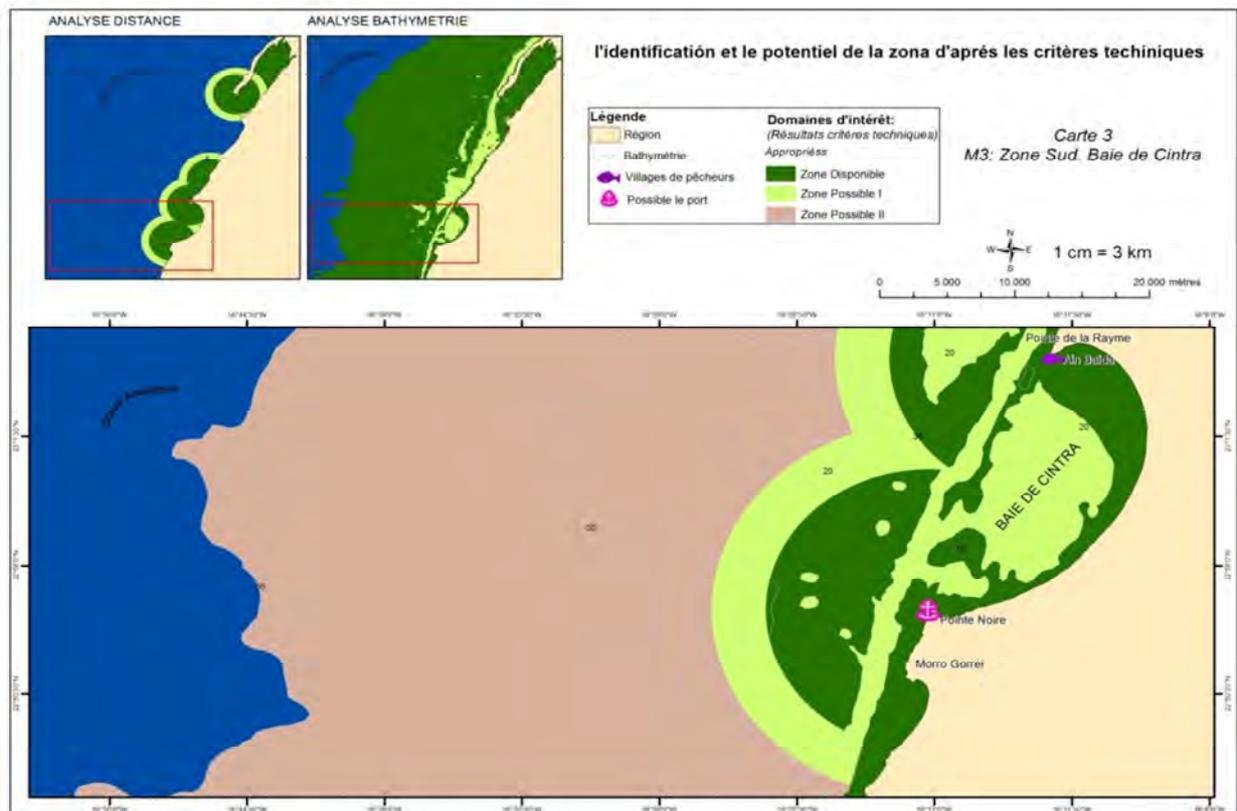
17. Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra

a) Description du projet

Ce projet consiste en la création d'une plateforme logistique pour l'aquaculture dans la baie de Cintra, à environ 150 km au sud de Dakhla.

Le plan d'aménagement et de développement de l'aquaculture de Dakhla a fait ressortir que la baie de Cintra dispose d'un potentiel important en terme de développement de l'aquaculture. La réalisation de projets conchylicoles dans cette zone, qui n'abrite aucune activité économique, permettrait de la désenclaver entièrement.

Il est utile de rappeler que le développement de l'aquaculture figure comme un projet à part entière dans le cadre de l'axe « Durabilité » de la stratégie Halieutis (Cf. chapitre I).



La zone disponible à l'aquaculture (en vert foncé dans la carte ci-dessus) est située dans la baie de Cintra, dans une plage bathymétrique de 0 à 10 m et de 20 à 30 m. Son exploitation nécessite de disposer d'une structure de débarquement au niveau de la baie.

Le projet financé par l'appui sectoriel du Protocole de pêche Maroc - UE prévoit la réalisation de bases logistiques et d'un débarcadère à Cintra permettant :

- L'exploitation du potentiel aquacole de la zone ;
- La création de richesse et de l'emploi dans la région ;
- La diversification de l'activité.

Il prévoit la réalisation des infrastructures suivantes :

- En mer : Pont flottant pour optimiser le cout de cette composante
- A terre : Des locaux administratifs, des locaux pour maintenance et stockage, des unités de valorisation des produits d'élevage, des stations d'épuration et le raccordement en eau et électricité.

Ce projet permettrait la création d'environ 180 emplois. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

Pour amorcer l'appui aux projets avec une perspective d'extension répondant progressivement aux besoins des porteurs de projets aquacoles dans la région, il a été jugé de prioriser les actions à réaliser comme suit pour un investissement de 40 MDH⁹ :

- Mise en place d'un ponton mobile à Ain Beida : 20 MDH ;
- Mise en place d'une zone de séchage algues à Cintra centre : 6 MDH ;
- Mise en place d'ateliers algues : 4 MDH ;
- Mise en place d'ateliers moules à Ain Beida : 10 MDH.

Ce projet est financé à hauteur de 2,000 M€ par l'appui sectoriel dont 0,643 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **36%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
51%	70%	49%	0%	36%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **86%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,556 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,643 M€	36%	42%	86%	0,556 M€

En novembre 2015, l'ANDA a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement de projets aquacoles dans la région de Dakhla Oued Eddahab. Le lancement des appels d'offres relatifs aux études topographiques et bathymétriques du projet de la baie de Cintra a été décalé en attendant les résultats de l'AMI. Ceux-ci ont été annoncés en septembre 2017 et permettront de définir la zone précise devant accueillir le projet envisagé et la poursuite de sa réalisation.

⁹ Montants estimés

18. Acquisition de véhicules pour le renforcement du contrôle

a) Description du projet

L'accomplissement des missions de surveillance, de contrôle et de déclaration des captures, instaurées dans le cadre de la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée et Non réglementée), nécessite la mise à disposition de véhicules opérationnels et en excellent état mécanique.

Le Département de la Pêche Maritime dispose d'un parc automobile dont l'état de vétusté, la moyenne d'âge et le kilométrage parcouru par les véhicules influencent d'une manière directe le rendement des missions de contrôle réalisées à l'intérieur du Maroc.

Le projet consiste en l'acquisition de 20 véhicules de type 4x4 permettant de répondre aux besoins du contrôle des captures. Son coût de réalisation d'élève à 0,454 M€. Aucune tranche n'a été programmée au titre de ce projet en Année 3.

Ce projet a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
0%	0%	100%	100%	100%

Les véhicules acquis ont été affectés à 18 délégations des pêches maritimes selon la répartition suivante :

Délégation	Nombre de véhicules affectés
Nador	1
Al Hoceima	1
Jebha	1
M'diq	1
Tanger	1
Larache	1
Kénitra	1
Mohammedia	1
Casablanca	1
El Jadida	1
Safi	1
Essaouira	1

Agadir	1
Sidi Ifni	1
Tan Tan	1
Laayoune	1
Boujdour	1
Dakhla	3
Total	20

c) Tranche à débloquent

Aucune tranche n'est à débloquent au titre de ce projet compte tenu de la non-programmation réalisée en Année 3 du Protocole

19. Campagnes de prospection en mer

a) Description du projet

Ce projet consiste en :

- La réalisation de campagnes de prospection halieutique :
 - ✓ Par chalutage : suivi et évaluation des stocks démersaux, de céphalopodes, de merlu noir et de sparidés
 - ✓ Par acoustique : suivi et évaluation des stocks pélagiques
- La réalisation de campagnes océanographiques et bathymétriques : consistant en un suivi des conditions hydro-climatiques et l'appui à l'aquaculture

Il a pour finalité d'accompagner la mise en place des plans d'aménagement et l'axe « Durabilité » de la stratégie Halieutis en assurant :

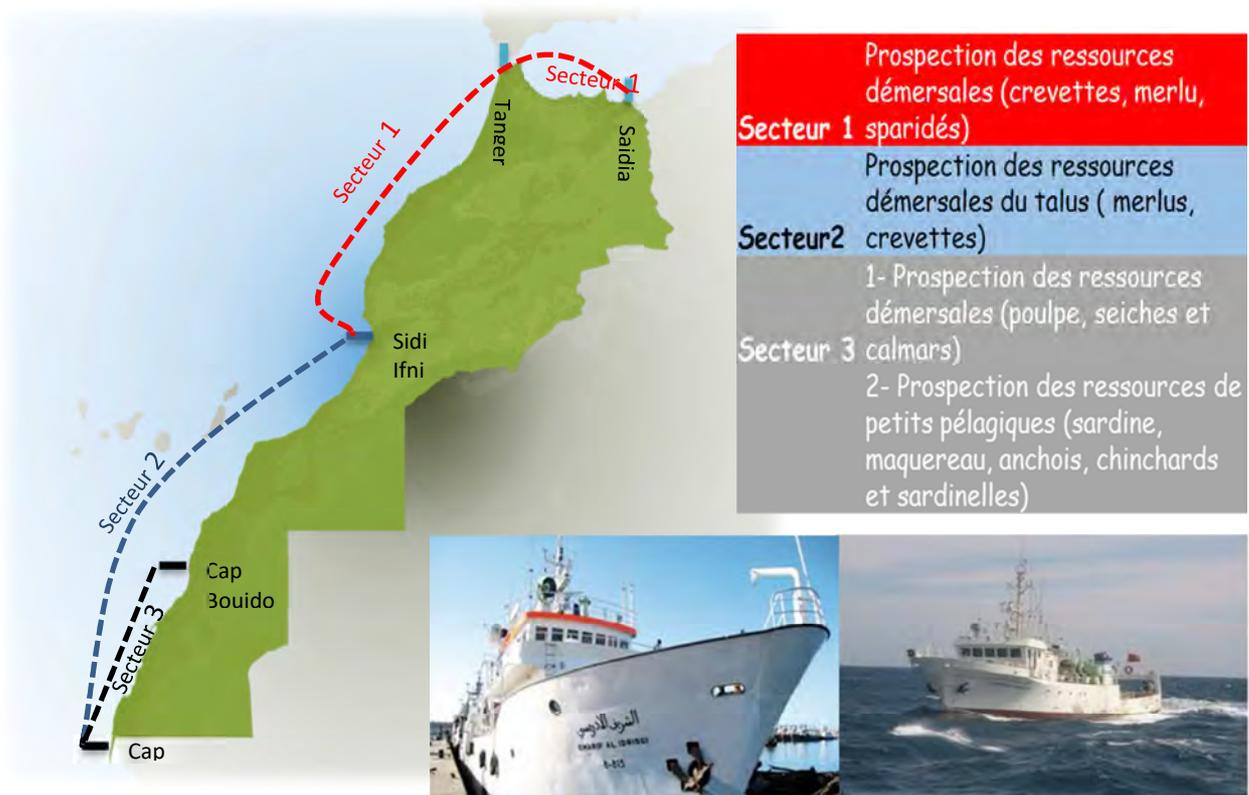
- ✓ L'évaluation directe des stocks ;
- ✓ La formulation d'avis scientifiques sur la base de connaissances biologiques et écosystémiques in situ ;
- ✓ Le développement de la connaissance scientifique

L'investissement total du projet s'élève à 5,435 M€, dont 0,295 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
100%	100%	0%	0%	100%



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à 100% de la tranche versée en année 3, soit 0,295 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,295 M€	3	3 ¹⁰	100%	0,295 M€

20. Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales

a) Description du projet

Ce projet est justifié par :

- Un manque de connaissance sur la nature et l'importance des ressources littorales offertes par les côtes marocaines ;
- Le refus de délivrance d'autorisations d'exploitation de ces ressources par manque de connaissances scientifiques ou en raison de l'absence de classement sanitaire (Approche de Précaution) ;

¹⁰ Remise de trois rapports par campagne par an

- L'absence de plan de gestion de ces ressources.

On observe en effet que :

- Les ressources littorales naturelles sont soit inexploitées, soit surexploitées pour certaines ressources bien précises (palourde, Gelidium, moules...) de manière illégale.
- Une activité de transformation et de valorisation de ce type de produit est très négligeable (exception faite pour les algues et l'oursin).

Dans ce contexte, ce projet vise :

- La réalisation de campagnes de prospections des ressources littorales pour disposer :
 - ✓ D'un inventaire exhaustif des ressources littorales ;
 - ✓ D'une cartographie de distribution des gisements naturels ;
 - ✓ D'une évaluation des biomasses et état d'exploitation actuel ;
 - ✓ D'un SIG d'aide à la décision
- La réalisation d'études de classement des zones à potentiel d'exploitation des gisements naturels ou aquacole ;

L'ensemble des composantes de ce programme s'inscrivent dans le cadre de l'axe « durabilité » de la stratégie Halieutis et plus spécifiquement le renforcement et le partage de la connaissance scientifique.

L'investissement total au titre de ce projet s'élève à 3,623 M€ dont 0,184 M€ programmé au titre de l'année 3 du Protocole.



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
100%	100%	0%	0%	100%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à 100% de la tranche programmée en Année 3, soit 0,184 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,184 M€	1	1 ¹¹	100%	0,184 M€

21. Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifiques de la pêche artisanale par la formation de pêcheurs issus des pêcheurs locaux

a) Description du projet

Ce projet consiste en la création d'un observatoire Halieutique et environnemental de la Pêche Artisanale. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif de renforcement du suivi halieutique et de couverture d'un plus large spectre d'espèces le long des points de débarquement de la pêche artisanale localisés sur le littoral marocain par la formation de pêcheurs artisans pouvant devenir des correspondants de l'INRH.

Il permettra ainsi d'améliorer les connaissances scientifiques nécessaires à l'aménagement des pêches et au suivi des stocks, avec un système de veille par le suivi des :

- Indicateurs biologiques et d'exploitation de la pêche artisanale
- Indicateurs de biodiversité
- Indicateurs environnementaux
- Stratégie et techniques de pêche artisanale

Le plan d'action défini dans le cadre de ce projet comprend les éléments suivants :

- L'identification des sites (PDA/VDP) cibles (entre 15 et 20) ;
- L'identification des pêcheurs volontaires et candidats à la formation ;
- La formation aux activités de suivi halieutique et environnemental, dans les techniques élémentaires de mesures biologiques, océanographiques et le transfert des données.
- L'aménagement et l'équipement d'un petit laboratoire au niveau des sites de pêche.
- La réalisation de missions de suivi des correspondants scientifiques.
- La mise en place d'un système de coordination du réseau,
- Le suivi et opérationnalisation du réseau
- La mise en place d'un système de validation et d'intégration des informations collectées par les correspondants scientifiques.
- La mise en place d'un système d'information et d'un site Web.

¹¹ Remise d'un rapport de campagne

- La réalisation de documents de vulgarisation et de diffusion de la connaissance.

Le coût total de réalisation de ce projet s'élève à 0,634 M€ dont 0,220 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

Proposition d'emplacement du laboratoire mobile au niveau du VDP de Cala Iris



Proposition d'emplacement du laboratoire mobile au niveau du VDP de Sidi Hsain



b) Avancement au 15/07/2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **33%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
11%	67%	89%	29%	33%

Plusieurs actions ont été réalisées au titre de ce projet :

- Rédaction du document du projet décrivant la méthodologie de travail, le plan d'action, les données à collecter, etc. ;
- Identification des sites cibles qui feront partie de l'observatoire, en concertation avec la Confédération Nationale de la pêche artisanale. 13 sites ont ainsi été identifiés dont 7 ont fait l'objet d'une visite et de réunions de travail ;
- Identification des besoins en logistiques et matériels scientifiques pour réussir ce projet ;
- Identification de coopératives et associations de pêcheurs artisans ;
- Identification d'espaces pour abriter un petit laboratoire au niveau de 5 sites de pêche.
- Réalisation de concertation avec les représentants des sites identifiés et coordination avec la Confédération Nationale de la pêche artisanale.

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à 100% de la tranche programmée en année 3 comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,220 M€	3	3 ¹²	100%	0,220 M€

22. Prospection des fonds rocheux

a) Description du projet

Ce projet est justifié par :

- L'absence de couverture des zones rocheuses par les campagnes scientifiques de chalutage menées par l'INRH ;
- Le manque d'information sur les espèces démersales dans ces zones et en particulier celles ciblées par les catégories 2 et 3 prévues par le Protocole de pêche Maroc-UE.

Dans ce contexte, l'INRH entend conduire des prospections exploratoires de ces fonds rocheux, à bord de palangriers commerciaux, permettant d'utiliser des engins passifs, notamment les palangres, les casiers, les filets maillants etc.

Les principales actions du projet portent sur :

- L'acquisition du matériel de pêche et scientifique ;
- L'élaboration d'un protocole de travail avec le palangrier commercial ;
- La réalisation des campagnes de prospections ;
- La production de cartes de distribution des principales espèces des fonds rocheux, d'indicateurs de rendements et d'estimations de biomasses.

Le coût total du projet s'élève à 0,725 M€ dont 0,054 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au titre de ce projet, plusieurs actions ont été menées par l'INRH :

- Préparation d'un appel d'offre pour la location d'un bateau pour la réalisation de la campagne ;
- Identification du matériel nécessaire pour la campagne en collaboration avec les professionnels.

¹² Formation de 3 marins pêcheurs

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à 100% de la tranche programmée en année 3, soit 0,054 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,054 M€	1	1 ¹³	100%	0,054 M€

23. Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla

a) Description du projet

Dans le cadre de l'accompagnement du développement de l'aquaculture nationale, l'INRH envisage de mettre en place un laboratoire spécialisé en aquaculture au sein de son Centre Régional à Dakhla, notamment sur le côté mer du terrain prévu pour l'extension dudit Centre et ce pour faciliter l'accès et l'approvisionnement en eau de mer.

L'aménagement du laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla sera réalisé de manière à respecter les spécificités locales (zone saharienne). Il sera composé d'une unité de recherche en coquillages, d'une unité de recherche en poissons et d'un bloc commun.

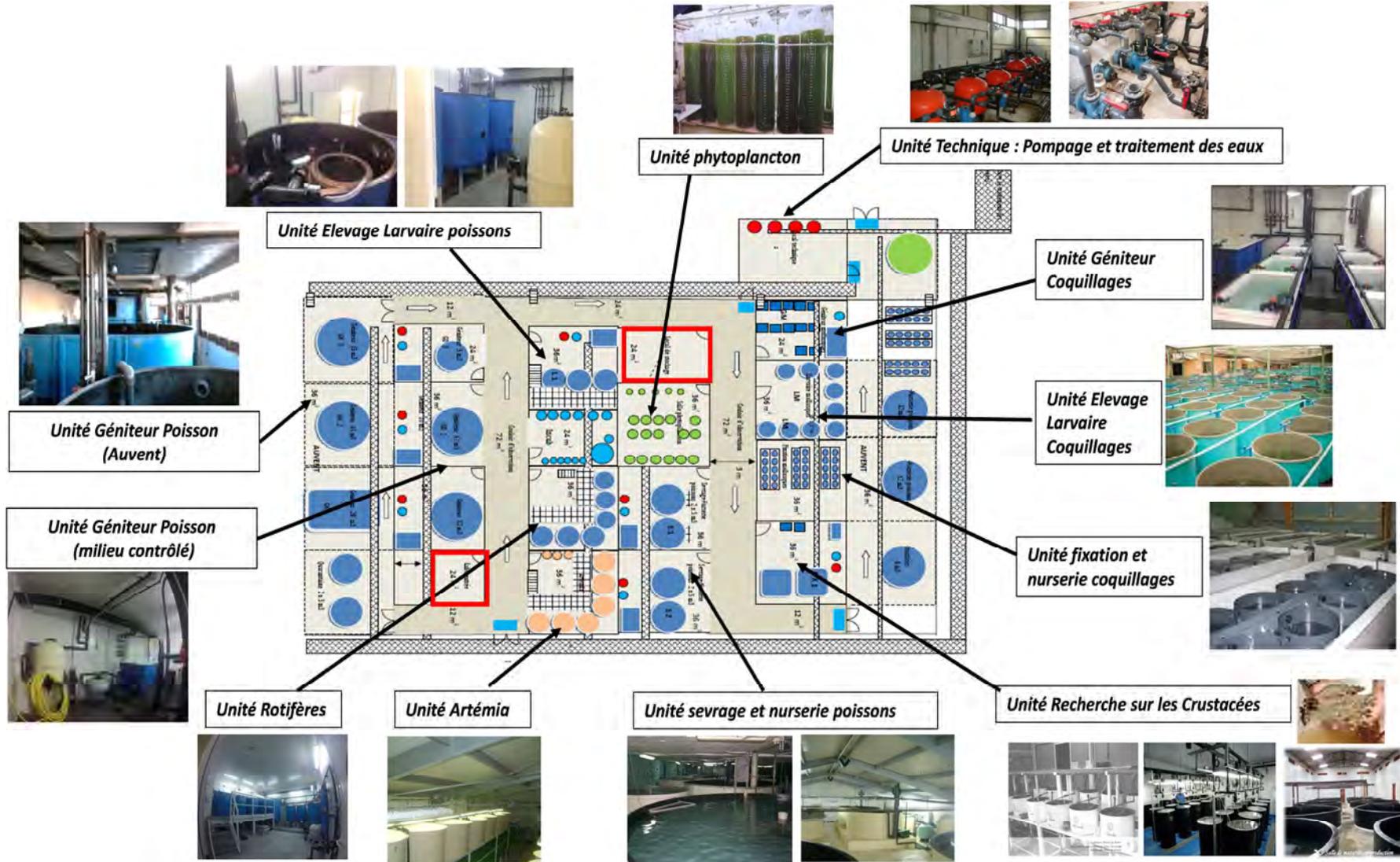
Ce Projet a pour objectifs de :

- ✓ Contribuer au développement de l'aquaculture dans le pôle de Dakhla identifié par le Plan Halieutis ;
- ✓ Développer la recherche en matière d'élevage et de reproduction contrôlée des espèces de poissons et de coquillages autochtones d'intérêt commercial ;
- ✓ Développer la recherche sur les nouvelles technologies aquacoles et l'adaptation de techniques existantes aux conditions géographiques et sociales de la région ;
- ✓ Préserver les ressources marines par le repeuplement des gisements naturels ;
- ✓ Appuyer technologiquement la profession et les nouveaux investisseurs ;
- ✓ Fournir des naissains et des alevins,
- ✓ Conseiller et soutenir le secteur privé de l'aquaculture dans la région.

Ce projet permettra de contribuer à l'essor du secteur aquacole dans la région d'Oued Eddahab Lagouira, notamment à travers l'étude de faisabilité des projets qui seront soumis par les opérateurs privés.

¹³ Remise d'un rapport de campagne

Conception et dimensionnement du laboratoire



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **64%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et équipement		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{(c)}$
53%	100%	47%	25%	64%

En raison de la durée réelle nécessitée par les études de réalisation de ce projet, les pondérations entre études et travaux / équipement ont connu une variation par rapport à l'estimation mentionnée dans le rapport de l'Année 2 (Cf. ci-après).

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à 86% de la tranche programmée en année 3, soit 0,280 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{[\min (b);(c)]}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$
0,326 M€	64%	75%	86%	0,280 M€

Le retard accusé par ce projet s'explique par les raisons suivantes :

- La difficulté de recrutement des bureaux d'études, de contrôle, de l'architecte et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en raison des spécificités techniques et les exigences du projet ;
- La composante maritime de l'ouvrage (station de pompage, quai d'accostage) a poussé l'INRH à entreprendre les démarches administratives pour l'utilisation d'un nouveau terrain adjacent au site du projet, relevant du domaine privé de l'Etat, et nécessitant une occupation temporaire d'une partie de littoral relevant du Domaine Maritime (démarches en cours de finalisation avec les autorités compétentes)
- Les délais nécessaires à la validation de l'APS et l'APD ainsi que l'élaboration du DCE pour le lancement de l'Appel d'Offres pour la réalisation de l'ouvrage.

24. Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla

a) Description du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une ferme aquacole offshore au niveau de la zone potentielle identifiée dans le cadre du plan d'aménagement aquacole réalisé par l'ANDA.

L'objectif principal de cette ferme expérimentale est :

- La réalisation des études de faisabilités zootechniques des élevages (piscicoles et conchylicoles) dans la région de Dakhla ;
- L'adaptation de techniques existantes aux conditions hydrodynamiques de la région et le développement de la recherche sur les nouvelles technologies aquacoles ;
- La vulgarisation des résultats de la recherche et des innovations technologiques et d'assurer un appui technologique à la profession et aux nouveaux investisseurs (ferme de démonstration).

Le projet compte deux lots :

- ✓ Lot 1 : dédié aux coquillages composé de six filières sub-flottantes de 200 m exploitables chacune et de deux radeaux flottants
- ✓ Lot 2 : dédié aux poissons composés de six cages flottantes de 12 m de diamètre chacune.

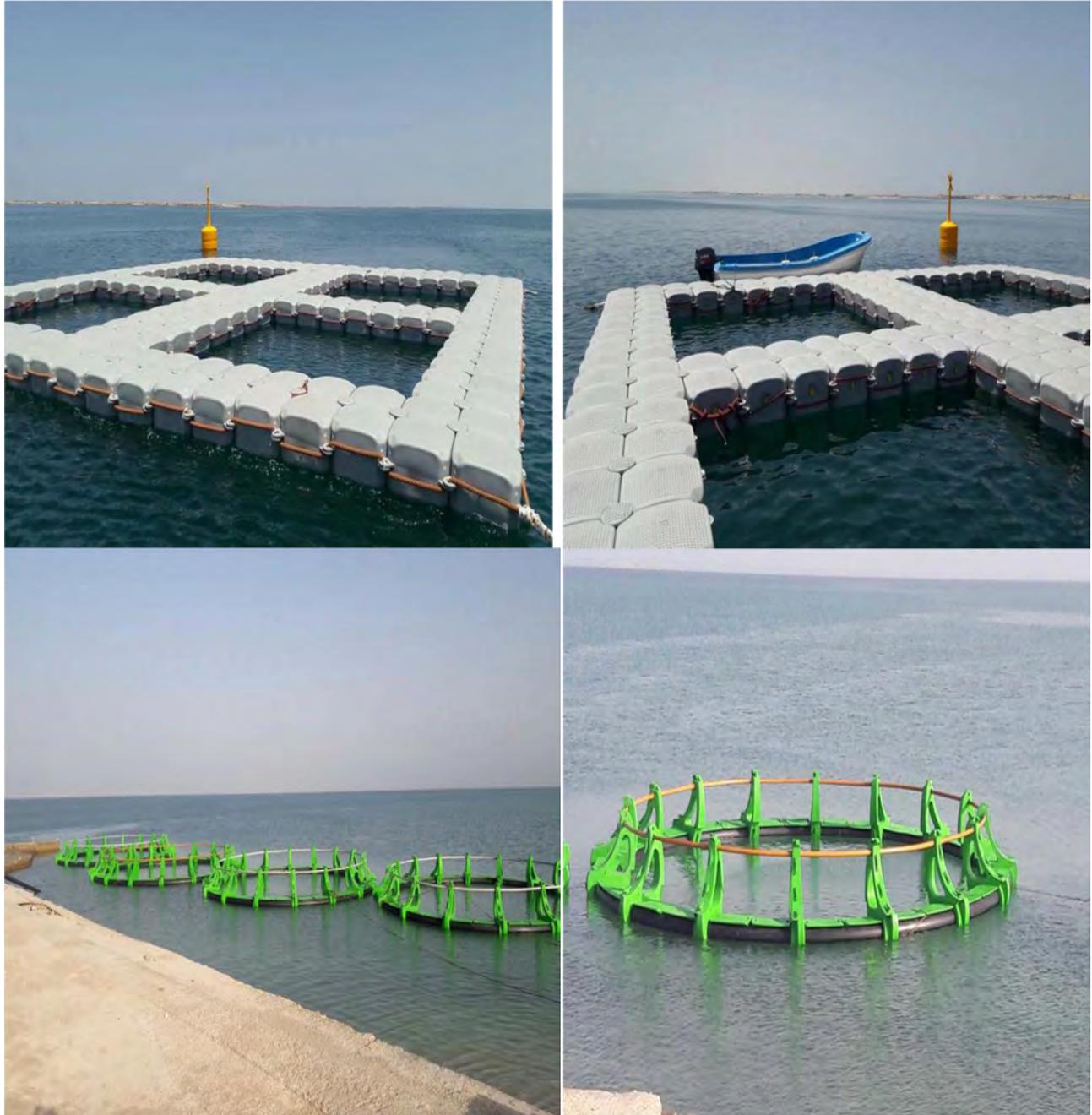
Cette ferme complète le projet de construction du laboratoire aquacole à Dakhla (cf. ci-dessus).

L'investissement total du projet s'élève à 0,454 M€ dont 0,017 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux et matériel</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}$
60%	100%	40%	100%	100%



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à 100% de la tranche programmée en année 3, soit 0,017 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,017 M€	100%	100%	100%	0,017 M€

25. Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle

a) Description du projet

Ce projet, mené par l'INRH, consiste en :

- La mise en place d'un système d'océanographie opérationnelle basée sur l'observation continue du milieu marin ;
- L'acquisition et l'installation du matériel nécessaire à l'Océanographie Opérationnelle ;
- La création d'une unité de réception et de traitement des données océanographiques en continu ;
- L'analyse et le traitement des données océanographiques ;
- La mise en place d'indicateurs de suivi océanographique ;
- Le suivi du phénomène d'upwelling en continu ayant un impact sur les ressources halieutiques ;
- Le suivi océanographique et environnemental en zone côtière pour l'appui au développement de l'aquaculture.

Il s'inscrit dans le cadre de l'axe « durabilité » de la stratégie Halieutis et plus précisément le renforcement et le partage de la connaissance scientifique. Son impact attendu réside dans un meilleur suivi du milieu marin grâce à l'amélioration de la connaissance scientifique.

Le coût d'investissement s'élève à 1,094 M€ dont 0,087 M€ programmé pour la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **92%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
36%	100%	64%	87%	92%

Installation de la bouée d'observation océanographique, acquise dans le cadre du projet, au large de Dakhla



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **92%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,079 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,087 M€	92%	100%	92%	0,079 M€

Le retard enregistré par ce projet s'explique par le délai pris par la reconfiguration des caractéristiques de la deuxième bouée océanographique, rendue nécessaire par l'expérience acquise lors de l'installation de la première bouée en 2016.

26. Harmonisation des systèmes d'exploitation

a) Description du projet

Ce projet a pour finalité la mise en adéquation de la capacité de pêche et des systèmes d'exploitation de la flotte nationale avec les potentialités des ressources halieutiques nationales, dans le cadre des plans d'aménagement et des unités d'aménagements mis en place par le Département de la Pêche Maritime. Il est mené par l'INRH.

Il se compose des éléments suivants :

- **Inventaire typologique de la flottille** : cette action a pour objectifs la caractérisation de la flottille par segment au niveau de chaque région et l'étude de la rentabilité des bateaux à travers des enquêtes auprès de la profession.
- **Etude sur les engins de pêche** : consistant en la caractérisation technologique des engins de pêche, l'étude de leur sélectivité et l'analyse des métiers de pêche. Plusieurs études composées de campagnes pilotes sont envisagées par segment et par pêcherie.
- **Evaluation des capacités optimales par unité de pêche** : sur la base des deux précédents volets, cette action vise à étudier la capacité de pêche actuelle (ensemble des moyens déployés pour exploiter une ressource) par rapport aux potentialités des ressources halieutiques et ce à travers les analyses de rendement biologique et de la rentabilité économique des unités de pêche.

Le coût total du projet s'élève à 0,547 M€ dont 0,058 M€ programmé pour la troisième année du Protocole.

Exemple de l'activité d'échantillonnage biologique prévue par le projet



Merlu	Crevette rose	Chinchard	Seiche	Calmar	Bonite	Bonite à Dos rayé	Sole
Nador-Larache-Agadir-Laâyoune	Nador-Larache-Casa-Agadir	Agadir	Laâyoune	Casa	Dakhla	Dakhla	Agadir
19 échant	14 échant	5 échant	5 échant	5 échant	11 échant		
Paramètres relevés : Taille-poids-sexe-sms-estomac-otolithe-gonade-foie							

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **90%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{(a) + (c)}$
100%	90%	0%	0%	90%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,058 M€ :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = $\frac{[\min(b);(c)]}{(c)}$	(e) = (a) x (d)
0,058 M€	90%	90%	100%	0,058 M€

27. Acquisition d'une vedette de sauvetage

a) Description du projet

Ce projet consiste à doter le port de Tanger d'une vedette de sauvetage en mer avec pour objectif le renforcement du dispositif de sauvetage maritime dans la région du Détroit, connue pour l'intensité de son trafic maritime (navires de pêche, navires de commerce, navires à passagers, plaisanciers...).

Cette acquisition permettra au Maroc de développer ses capacités en la matière, conformément à la Convention internationale SAR de 1979 dont il est partie. Elle constituera dans ce sens un outil supplémentaire qui facilitera la coopération maroco-espagnole dans le domaine de la recherche et de sauvetage dans la zone précitée.

En termes de retombées attendues, à mesurer à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, cette vedette permettrait de couvrir une zone d'intervention où opèrent près de 7.000 marins.

Caractéristiques techniques

- ✓ *Type* : Vedette rapide de haute mer en acier
- ✓ *Longueur* : 20 m
- ✓ *Largeur* : 5 m
- ✓ *Tirant d'eau* : 1,5 m
- ✓ *Vitesse* : 25 Nds

Exemple de vedette de sauvetage



Le coût total de réalisation financé par l'appui sectoriel s'élève à 2,262 M€ dont 0,462 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **21%** correspondant à l'achèvement des études de faisabilité comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
21%	100%	0%	0%	21%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **31%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,142 M€ :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{[\min(b);(c)]}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$
0,462 M€	21%	67%	31%	0,142 M€

Le retard enregistré par ce projet s'explique par le délai pris par la procédure de lancement de l'Appel d'Offre relatif à l'acquisition de la vedette.

28. Acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre

a) Description du projet

Ce projet consiste à doter l'ITPM (Institut de Technologie des Pêches Maritimes) de Laayoune d'un outil pédagogique essentiel pour :

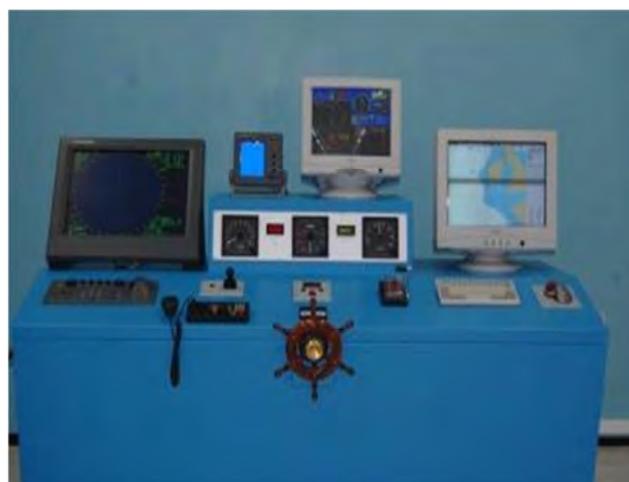
- Améliorer les méthodes d'apprentissage ;
- Adapter l'organisation matérielle de l'ITPM aux exigences de l'Approche Par Compétence ;
- Faciliter l'insertion des jeunes diplômés dans la vie active.

Il consiste en la fourniture et l'installation d'un simulateur pêche et navigation composé de équipements suivants :

- Un poste d'instructeur avec système de commande, de programmation des exercices et scénario ;
- Un poste principal constitué :
 - ✓ d'une passerelle de navigation (radar, GPS, Système ECDIS, alarmes) ;
 - ✓ d'une passerelle pêche avec commande des appareils électroniques de la pêche (sondeur, sonar...) ;
 - ✓ d'une passerelle secondaire simulée sur écrans pour 12 à 16 élèves ;
- Une salle de briefing et débriefing servant aux projections des exercices et scénarios traités.

En termes de retombées attendues, à mesurer à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce simulateur permettrait de former près de 120 étudiants par an.

Exemple de simulateur de pêche, de manœuvre et de navigation



Le coût de réalisation de ce projet s'élève à 0,362 M€ dont 0,074 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15/07/2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **23%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
23%	100%	77%	0%	23%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **26%** de la tranche programmée en année 3, soit 0,019 M€ :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,074 M€	23%	89%	26%	0,019 M€

Le retard enregistré par ce projet s'explique par le délai pris par la procédure de lancement de l'Appel d'Offre relatif à l'acquisition du simulateur.

29. Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains

a) Description du projet

Les antennes de santé des gens de mer ont été réalisées par DPM en vertu d'une convention signée en 1997 avec le Ministère de la Santé qui a mis à sa disposition des médecins et des infirmiers afin d'assurer la prise en charge des contrôles d'aptitude à la fonction de marin et fournir les premiers soins aux pêcheurs.

Le projet consiste en la mise à niveau de 17 antennes de santé par l'acquisition de matériel et d'équipements nécessaires à une exploitation optimale de ces dernières ainsi que la réalisation de travaux de rénovation. En effet, les équipements et matériels médicaux existants sont dépassés ou insuffisants.

La réalisation de cette mise à niveau permettra de répondre aux besoins de :

- Préservation de la santé des marins pêcheurs ;
- Prévention contre les maladies professionnelles ;
- Hygiène à bord des navires de pêche ;
- Conformité avec la réglementation internationale en matière de sécurité du travail (OIT).

En termes d'impacts attendus, ce projet pourrait permettre un meilleur suivi santé des marins pêcheurs actifs à travers l'augmentation des consultations annuelles d'environ 15% après la réalisation des investissements envisagés. L'impact réel sera mesuré par le Royaume du Maroc dans le cadre du rapport final sur l'utilisation de l'appui sectoriel prévu par le Protocole dans son article 6.7.

L'investissement au titre de ce projet s'élève à 0,365 M€ dont 0,050 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **56%** comme indiqué ci-après :

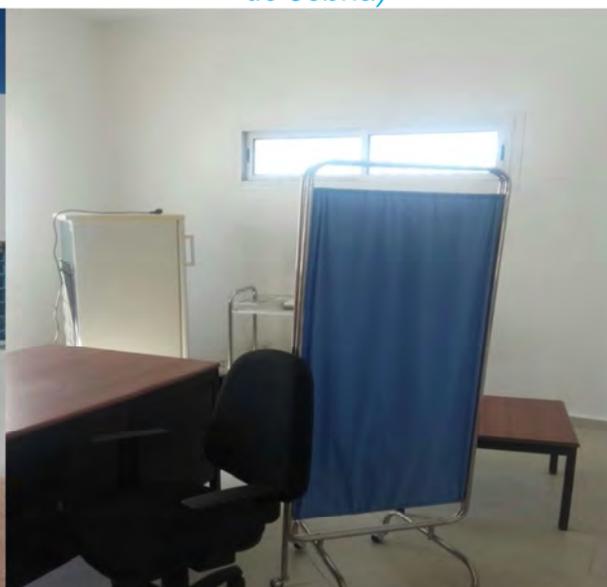
Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
20%	100%	80%	44%	56%

Le programme de rénovation des antennes de santé des sites prévus a été intégralement réalisé.

Rénovation de la façade de l'antenne de santé de Chmaala (délégation de Jebha)



Rénovation de la salle de soins de l'antenne de santé de Chmaala (délégation de Jebha)



Rénovation de la façade de l'antenne de santé de Boujdour



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **56%** de la tranche affectée en année 3, soit 0,028 M€ :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,050 M€	56%	100%	56%	0,028 M€

Ce projet a connu un retard pour sa composante matériel médical et bureautique en cours de réalisation.

30. Acquisition d'un navire-école

a) Description du projet

Ce projet consiste à doter l'ITPM de Laayoune d'un navire école permettant de :

- Assurer une formation professionnelle de qualité dans les métiers de la pêche ;
- Garantir la réussite de la formation selon l'approche par compétence qui se base essentiellement sur la formation pratique pour l'acquisition des compétences liés au métier de l'apprenant ;
- Faciliter l'insertion des lauréats dans la vie active ;
- Faciliter la formation continue et le perfectionnement des marins pêcheurs.

En termes de retombées attendues, à mesurer à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce navire école permettrait de former près de 150 personnes par an.

Le coût de réalisation de ce projet s'élève à 1,267 M€ dont 0,259 M€ programmé au titre de la troisième année du Protocole.

Caractéristiques techniques

- ✓ Type : Palangrier/chalutier/ senneur
- ✓ Longueur : 20 m
- ✓ Tonnage : autour de 50 TJB
- ✓ Largeur : 5 m
- ✓ Puissance motrice : ~ 650 CV
- ✓ Tirant d'eau : 1,5 m
- ✓ Vitesse : 12 Nds
- ✓ Capacité d'accueil : ~ 24 personnes

Exemple de navire école



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint **17%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
17%	100%	83%	0%	17%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **30%** de la tranche affectée en année 3, soit 0,079 M€ :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,259 M€	17%	56%	30%	0,079 M€

Le retard enregistré par ce projet s'explique par le délai pris par la procédure de lancement de l'Appel d'Offre relatif à l'acquisition du navire-école.

31. Appui aux associations socioprofessionnelles

a) Description du projet

Ce programme vise à soutenir l'action des associations afin de mieux sensibiliser les populations aux actions de la stratégie Halieutis. Dans le cadre du protocole de pêche MA-UE de 2006, ce programme avait bénéficié d'un financement dans le cadre de l'appui sectoriel de près d'1 M€. Il vise à soutenir les organisations professionnelles de la pêche maritime (confédérations, fédérations et chambres) afin de mieux faire connaître les actions du plan Halieutis.

Ce programme permet en particulier l'organisation d'actions de sensibilisation sur :

- la durabilité de la ressource halieutique ;
- les projets menés par le DPM et les entités sous-tutelle dans le cadre d'Halieutis.

Neuf associations socioprofessionnelles ont été soutenues financièrement au-cours de la deuxième année du Protocole de pêche :

- Confédération nationale de la pêche artisanale
- Confédération marocaine de la pêche côtière
- Confédération nationale de la pêche côtière
- Confédération Générale des Entreprises du Maroc
- Fédération des Chambres Maritimes
- Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Nord
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Centre
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud

Ce projet totalise un coût de 2,002 M€ dont 0,279 M€ programmé pour la troisième année du Protocole.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, un montant total de 1,501 M€ a été versé à 9 associations, soit 75% du montant global.

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 3, soit 0,279 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
0,279 M€	75%	75%	100%	0,279 M€

32. Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla

a) Description du projet

Ce projet vise à renforcer les moyens de contrôle des débarquements au sein du port de Dakhla. Il consiste à doter l'ONP d'outils performants de recensement et de contrôle des captures réalisés par la flotte active à Dakhla et débarquant essentiellement les petits pélagiques.

Sous réserve des résultats des études dont la première phase a été lancée, ce projet pourrait inclure des équipements de vidéo-surveillance, de nouveaux ponts bascules, un matériel de pesage des débarquements adapté aux spécificités des navires de pêche, des solutions de contrôle des opérations basées sur la technologie RFID¹⁴...

En termes de retombées attendues, ce projet permettra :

- Une maîtrise supplémentaire des débarquements à Dakhla ;
- Le renforcement de la gestion durable des pêcheries, pierre angulaire de la stratégie Halieutis.

Le coût total de ce projet a été évalué à ce stade à 3,633 M€, financés intégralement par l'appui sectoriel du Protocole, dont 0,673 M€ programmés pour la troisième année du Protocole.

Au cours de la deuxième année du Protocole, l'ONP a lancé une étude pour l'identification de solutions de pesage adaptées aux navires dotés de cales réfrigérées opérant à Dakhla.

¹⁴ Radio Frequency Identification

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet atteint 53% comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{(c)}$
53%	100%	47%	0%	53%

L'étude lancée par l'ONP a permis d'identifier une procédure complète permettant de renforcer le contrôle des débarquements au port de Dakhla. Les délais initialement fixés pour cette phase ont été prolongés pour définir un système adapté aux spécificités de l'activité dans le port. La quatrième année du Protocole sera consacrée à l'acquisition et à l'installation du matériel répondant à la procédure de contrôle proposée.

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 3, soit 0,673 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{[\min (b);(c)]}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$
0,673 M€	53%	50%	100%	0,673 M€

33. Travaux de mise à niveau de la zone industrielle de Dakhla

a) Description du projet

En juillet 2014, le Département de la Pêche Maritime a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection de projets à haut niveau de valorisation des petits pélagiques à Dakhla. Celui-ci prévoyait d'accorder des possibilités de pêche (en accès direct et en approvisionnement auprès de la pêche sardinière de Dakhla) en contrepartie de la réalisation d'unités de valorisation au sein de la zone industrielle aménagée du port de Dakhla.

En février 2015, six projets de valorisation ont été retenus par le DPM et les conventions d'exploitation et de valorisation ont été signées avec les bénéficiaires en avril de la même année.

L'opérationnalisation des unités de valorisation projetées nécessite la conduite de travaux de mise en état de la zone industrielle relevant du domaine publique portuaire. Ceux-ci comprennent la réalisation de travaux *in site* (assainissement et voiries,

alimentation en eau potable, électrification, éclairage public et téléphonie) et hors-site (renforcement des moyens de production électrique, alimentation en électricité et en eau, réalisation d'ouvrages de transfert des eaux usées).

En termes de retombées attendues, la réalisation de ces travaux permettra la construction et l'opérationnalisation des six unités de valorisation des petits pélagiques, ce qui contribuera à la promotion de la valorisation locale des captures réalisées et débarquées à Dakhla.

Le coût de réalisation de ces travaux a été estimé à 431 MDH avec une contribution du DPM de 35,00 MDH au titre des travaux hors site devant être réalisés par l'ONEE. Sur ce montant, le financement de l'appui sectoriel s'élève à 30,00 MDH (2,776 M€) dont 2,122 M€ programmés au titre de la troisième année du Protocole.

Localisation de la zone d'installation des projets retenus dans le cadre de l'AMI



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total des prestations hors-site à réaliser atteint **65%** comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
33%	86%	67%	54%	65%

L'ONEE a lancé un projet de renforcement de la capacité de production de la centrale électrique existante. La première phase (achevée) porte sur la réalisation d'un cinquième groupe de 16,5 MW et la deuxième concerne la réalisation de deux autres groupes de 22,2 MW.

Afin de répondre, dans les délais convenus, aux besoins des unités industrielles retenues dans le cadre de l'AMI, l'ONEE a décidé de prioriser ces besoins qui s'élèvent à

10,9 MW via la puissance produite par le cinquième groupe et qui a été mis en service en date du 15 juin 2017.



c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **76%** de la tranche affectée en année 3, soit 1,619 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
2,122 M€	65%	85%	76%	1,619 M€

Ce projet a connu un allongement du délai de réalisation initial en raison du retard d'exécution de la composante alimentation en eau potable dont les travaux dépendent de la finalisation des études relatives aux ouvrages d'épuration, en cours de réalisation.

34. Travaux dans les villages de pêcheurs de la région de Dakhla - Oued Eddahab

a) Description du projet

En 2004, l'ONP, l'APDPS et le DPM se sont engagés à réaliser dix VDP (Villages De Pêcheurs) à Amégriou, Tarouma, Agti El Ghazi, Aftiessat, Imoutlane, N'tireft, Lassarga, Labouirda, Ain Beida et Lamhiriz et ce dans le cadre des efforts menés pour la promotion de la pêche artisanale. Les infrastructures projetées portaient notamment sur la réalisation d'une zone de pêche, d'une zone dédiée à l'habitat et d'équipements socio-collectifs.

Initialement, le projet programmé dès la deuxième année du Protocole consistait en la réalisation de logements embryonnaires au profit des pêcheurs de trois VDP, à savoir celui de Tarouma (situé à 70 km au sud de Laayoune), d'Agti El Ghazi (50 km au nord de Boujdour) et de Labouirda (140 km au sud de Dakhla). La contribution du DPM au titre de ce projet s'élevait à 35,2 MDH, financée par l'appui sectoriel du Protocole.

Suite à la signature, en février 2016, du contrat-programme relatif au développement de la région de Dakhla - Oued Eddahab, les engagements financiers du DPM ont été revus à la hausse tant en ce qui concerne leur portée que leur montant. En effet, la contribution au titre de l'opérationnalisation des VDP totalise désormais un montant de 57,6 MDH (environ 5,433 M€) et cible les sites de Labouirda (construction de logements embryonnaires, de box pour le stockage du carburant et de magasins pêcheurs), d'Ain Beida (réalisation de box carburant et de magasins pêcheurs) et de N'tireft (construction de logements embryonnaires et de magasins pêcheurs). Les logements embryonnaires prévus initialement à Tarouma et Agti El Ghazi seront réalisés par des partenaires publics.

Il est à noter que le planning prévisionnel de réalisation des différentes infrastructures est étalé sur la période 2017-2022.

Village de Pêcheurs de Labouirda (140 km au sud de Dakhla)



VDP d'Ain Beida (130 km au sud de Dakhla)



Village de pêcheurs de N'tireft (63 km au nord de Dakhla)



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet est estimé à **8%** comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
27%	29%	73%	0%	8%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **79%** de la tranche affectée en année 3, soit 2,727 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min (b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
3,440 M€	8%	10%	79%	2,727 M€

Le retard accusé par ce projet s'explique par la signature tardive de la convention spécifique de réalisation par l'ensemble des partenaires du projet.

35. Travaux de finition du centre régional de l'INRH à Agadir

a) Description du projet

Dans le cadre de sa stratégie de recherche de proximité, l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) a lancé l'idée de création d'un centre régional à Agadir dès 1998 avec une zone de compétence d'environ 450 km allant du sud d'Essaouira à Oued Draa.

Le centre a pour principales missions :

- Le suivi de l'état d'exploitation des ressources halieutiques et l'évaluation des stocks ;
- La surveillance de la qualité du milieu marin et évaluation de la salubrité du littoral ;
- Le suivi de l'état des ressources littorales et l'évaluation des gisements naturels ;
- Le suivi et l'étude socio-économique des systèmes d'exploitation halieutique ;
- La réalisation d'études sur la biodiversité marine, notamment les espèces menacées ;
- L'assistance aux professionnels et aux chambres maritimes, l'appui et le conseil aux collectivités et opérateurs du secteur.

Ce centre fait l'objet de travaux de mise à niveau pour un coût total de 15,00 MDH dont 5,00 MDH (0,458 M€) financé par l'appui sectoriel au titre des travaux de finition. Un montant de 0,234 M€ a été programmé pour la troisième année du Protocole.



b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total du projet s'élève à **66%** comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
33%	100%	67%	49%	66%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **82%** de la tranche affectée en année 3, soit 0,192 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$
0,234 M€	66%	80%	82%	0,192 M€

Ce projet a connu un retard de réalisation expliqué par :

- La relance de l'appel d'offres des travaux de réalisation fin 2016 après avoir été déclaré infructueux ;
- Le délai nécessaire au choix et à la validation des matériaux adaptés aux spécificités du site du projet

Afin d'accélérer le rythme d'exécution des travaux, la société adjudicatrice du marché de finition a été renforcée par des équipes de différents corps de métiers au cours de l'année 2017.

36. Construction du marché de gros de poisson d'Inezgane

a) Description du projet

Inezgane est une ville située à environ 12 Km au sud d'Agadir.

Le projet porté par l'ONP consiste en la construction d'un marché de gros de poisson sur une surface de 2,5 ha pour 4.500 m² couverts.

Les principaux objectifs ciblés à travers ce projet sont comme suit :

- Accroître la consommation du poisson au niveau de la Région d'Agadir ;
- Doter la ville d'Inezgane d'une infrastructure normalisée permettant d'assurer une disponibilité permanente d'un poisson de qualité au niveau de la région ;
- Faire du marché de gros d'Inezgane un centre régional de distribution du poisson ;
- Assurer un contrôle permanent des conditions d'hygiène et de salubrité des produits grâce à l'instauration d'un système de traçabilité, gage de sécurité pour le consommateur.

Les infrastructures et équipements prévus comprennent les éléments suivants :

- Un espace de vente de poisson
- Des locaux administratifs

- Un local de stockage des contenants normalisés
- Une fabrique de glace
- Une chambre froide
- Des équipements socio-collectifs
- Un pont bascule

Les travaux de construction du marché de gros ont été lancés en février 2016.

Le coût de réalisation total s'élève à 53,00 MDH (environ 4,759 M€ au taux de change moyen d'août 2017), la contribution de l'appui sectoriel au financement de ce projet s'élève à 2,221 M€ soit environ 47%. Le montant programmé au titre de ce projet en année 3 s'élève à 1,810 M€.

b) Avancement au 15 juillet 2017

Au 15 juillet 2017, l'avancement total des prestations hors-site à réaliser atteint **91%** comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}$
22%	100%	78%	88%	91%





c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 4 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 3, soit 1,810 M€ comme le montre le tableau ci-après :

Tranche affectée en Année 3	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche à libérer pour l'Année 3
(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)
1,810 M€	91%	90%	100%	1,810 M€

VII. Evènement subséquent

En date du 2 octobre 2017, un versement complémentaire de 460.000 € a été effectué par la Commission Européenne au profit du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc. Ce montant correspond à une fraction du reliquat de l'année 2 du projet de construction du PDA de Tiguert non versé au cours de l'année 3 du Protocole (Cf. Chapitre V, page 14).

La programmation en euros présentée dans le présent rapport fait ressortir que le reliquat réel non encaissé sur ce projet au 15/07/2017 s'élève à 464.366,48 € (Cf. Chapitre V, page 13). En déduisant le montant reçu, le solde restant à recevoir sur ce projet s'élève à 4.366,48 €.

Afin de refléter une image fidèle des fonds affectés et des reliquats restants à appeler par projet, il est proposé de déduire le montant de 460.000 € ci-dessus de l'enveloppe à appeler en octobre 2017 (Cf. Chapitre VIII).

VIII. Synthèse de l'avancement des projets programmés au titre la troisième année du Protocole

De ce qui précède, l'avancement total des projets programmés au cours de la troisième année du Protocole atteint 84,2% des indicateurs cibles au 15/07/2017 permettant le déblocage d'un montant de **11.789.702,55 €** (14.000.000 € x 84,2%) au titre de la tranche annuelle de l'appui sectoriel de l'Année 4. Le solde non appelé au titre cette Année ressort à 2.210.297,45 €.

A ce montant, s'ajoutent les montants à percevoir au titre des reliquats des années 1 et 2 du Protocole (Cf. chapitre V) :

- 1.441.725,91 € au titre de l'année 1 ;
- 2.991.797,21 € au titre de l'année 2.

Ce qui fait un total brut de **16.223.225,67 €** comme le montre le tableau ci-après :

Projet	Au titre de la tranche ouverte de l'année 4			Au titre du reliquat de la première Année			Au titre du reliquat de la deuxième Année			Total à appeler en octobre 2017
	Montant programmé	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2017	Tranche à appeler	Solde au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2017	Tranche à appeler	Solde au 15/07/2017	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2017	Tranche à appeler	
	(1)	(2)	(3)=(1)x(2)	(4)	(5)	(6)=(4)x(5)	(7)	(8)	(9)=(7)x(8)	(10)=(3)+(6)+(9)
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	60 820,74 €	100,0%	60 820,74 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	60 820,74 €
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	333 079,22 €	85,3%	284 279,99 €	13 430,83 €	98,6%	13 244,51 €	152 256,48 €	90,1%	137 168,89 €	434 693,38 €
Construction du CAPI de Dakhla	3 637,12 €	100,0%	3 637,12 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	3 637,12 €
Construction du CAPI de Laâyoune	4 243,31 €	100,0%	4 243,31 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	4 243,31 €
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	30 912,76 €	100,0%	30 912,76 €	69 213,27 €	100,0%	69 213,27 €	-	100,0%	-	100 126,03 €
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	67 739,05 €	89,7%	60 791,45 €	264 952,42 €	89,7%	237 777,81 €	41 242,39 €	100,0%	41 242,39 €	339 811,65 €
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	3 030,93 €	100,0%	3 030,93 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	3 030,93 €
Construction de la halle d'Amégriou	106 012,35 €	0,0%	-	2 881,55 €	0,0%	-	93 201,18 €	0,0%	-	-
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	-	100,0%	-	841 259,78 €	91,2%	767 302,88 €	-	100,0%	-	767 302,88 €
Réalisation de murs de clôture de ports	31 723,77 €	100,0%	31 723,77 €	(910,39) €	100,0%	(910,39) €	-	100,0%	-	30 813,38 €
Acquisition de tunnels de lavage	266 918,85 €	72,6%	193 915,40 €	453 648,16 €	72,6%	329 573,45 €	238 630,13 €	72,6%	173 363,77 €	696 852,62 €
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	64 468,70 €	100,0%	64 468,70 €	21 787,82 €	100,0%	21 787,82 €	32 138,74 €	100,0%	32 138,74 €	118 395,26 €
Acquisition de matériel de manutention	15 281,75 €	100,0%	15 281,75 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	15 281,75 €
Construction du PDA d'Imourane	738 237,08 €	100,0%	738 237,08 €	-	100,0%	-	327 051,38 €	100,0%	327 051,38 €	1 065 288,46 €
Construction du PDA de Tibouda	523 431,58 €	100,0%	523 431,58 €	-	0,0%	-	523 431,58 €	100,0%	523 431,58 €	1 046 863,16 €
Construction du PDA de Tiguert	463 901,44 €	100,0%	463 901,44 €	-	0,0%	-	463 901,44 €	100,0%	463 901,44 €	927 802,87 €
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	643 353,78 €	86,4%	555 623,72 €	-	100,0%	-	458 558,78 €	72,4%	331 909,21 €	887 532,93 €
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle des captures	-	100,0%	-	-	100,0%	-	-	100,0%	-	-

Campagnes de prospection en mer	294 590,98 €	100,0%	294 590,98 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	294 590,98 €
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	183 626,09 €	100,0%	183 626,09 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	183 626,09 €
Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifique de la pêche artisanale par la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux	220 284,90 €	100,0%	220 284,90 €	-	0,0%	-	174 108,76 €	60,0%	104 465,26 €	324 750,16 €
Prospection des fonds rocheux	53 566,13 €	100,0%	53 566,13 €	-	0,0%	-	-	100,0%	-	53 566,13 €
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	325 878,59 €	86,0%	280 093,99 €	-	100,0%	-	192 561,06 €	80,6%	155 162,84 €	435 256,83 €
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	16 989,98 €	100,0%	16 989,98 €	3 736,57 €	100,0%	3 736,57 €	6 886,87 €	100,0%	6 886,87 €	27 613,43 €
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	86 739,82 €	91,5%	79 375,12 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	79 375,12 €
Harmonisation des systèmes d'exploitation	58 198,46 €	100,0%	58 198,46 €	-	100,0%	-	15 953,44 €	100,0%	15 953,44 €	74 151,90 €
Acquisition d'une vedette de sauvetage	462 439,72 €	30,8%	142 289,14 €	-	0,0%	-	-	0,0%	-	142 289,14 €
Acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre	73 990,36 €	25,5%	18 875,09 €	-	0,0%	-	-	0,0%	-	18 875,09 €
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer	50 035,49 €	55,6%	27 797,50 €	-	0,0%	-	-	100,0%	-	27 797,50 €
Acquisition d'un navire école	258 966,24 €	30,5%	78 976,23 €	-	0,0%	-	-	0,0%	-	78 976,23 €
Appui aux associations socioprofessionnelles	279 433,15 €	100,0%	279 433,15 €	-	100,0%	-	-	100,0%	-	279 433,15 €
Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	672 827,92 €	100,0%	672 827,92 €	-	0,0%	-	303 177,62 €	100,0%	303 177,62 €	976 005,54 €
Travaux zone industrielle de Dakhla	2 122 157,68 €	76,3%	1 619 154,90 €	-	0,0%	-	-	100,0%	-	1 619 154,90 €
Travaux dans les Villages De Pêcheurs de la région Dakhla Oued-Eddahab	3 439 533,87 €	79,3%	2 727 494,42 €	-	0,0%	-	417 672,71 €	52,9%	220 805,11 €	2 948 299,54 €
Travaux de finition du centre de l'INRH à Agadir	233 805,67 €	82,0%	191 686,27 €	-	0,0%	-	189 227,45 €	82,0%	155 138,68 €	346 824,95 €
Construction du Marché de Gros au Poisson d'Inezgane	1 810 142,52 €	100,0%	1 810 142,52 €	-	0,0%	-	-	0,0%	-	1 810 142,52 €
Total	14 000 000,00 €	84,2%	11 789 702,55 €	1 670 000,00 €	86,3%	1 441 725,91 €	3 630 000,00 €	82,4%	2 991 797,21 €	16 223 225,67 €

Le total à appeler en octobre 2017 est corrigé du montant reçu le 2 octobre 2017 et correspondant à une fraction du reliquat non appelé sur le projet de construction du PDA de Tiguert (Cf. VII) :

Tranche brute calculée	16.223.225,67 €
- Reliquat de l'Année 2 versé en octobre 2017	(460 000,00) €
Tranche nette à appeler	15.763.225,67 €

Conformément aux modalités de décaissement et d'utilisation des fonds de l'appui sectoriel, actées lors de la commission mixte de septembre 2014, le versement de la tranche de l'appui sectoriel de la troisième année du Protocole se fera comme suit :

- **Premier versement** : celui-ci interviendra après la validation, en commission mixte d'octobre 2017, du présent rapport et de la programmation annuelle et pluriannuelle des projets financés par l'appui sectoriel du Protocole. Le montant de ce premier versement s'élève à **15.763.225,67 €**;
- **Second versement** : celui-ci concerne les tranches de l'appui sectoriel dédiée aux projets présentant un avancement en deçà des indicateurs cibles fixés au 15/07/2015 (228.274,09 €), au 15/07/2016 (638.202,79 €) et au 15/07/2017 (2.210.297,45 €), soit un montant total de **3.076.774,33 €**. **Le Royaume du Maroc dispose d'un délai de 6 mois, à partir de la date du premier versement de la tranche annuelle de l'appui sectoriel ci-dessus, pour recalculer l'avancement de ces projets** et le degré d'atteinte des indicateurs fixés à chaque date anniversaire du Protocole et appeler le complément correspondant.

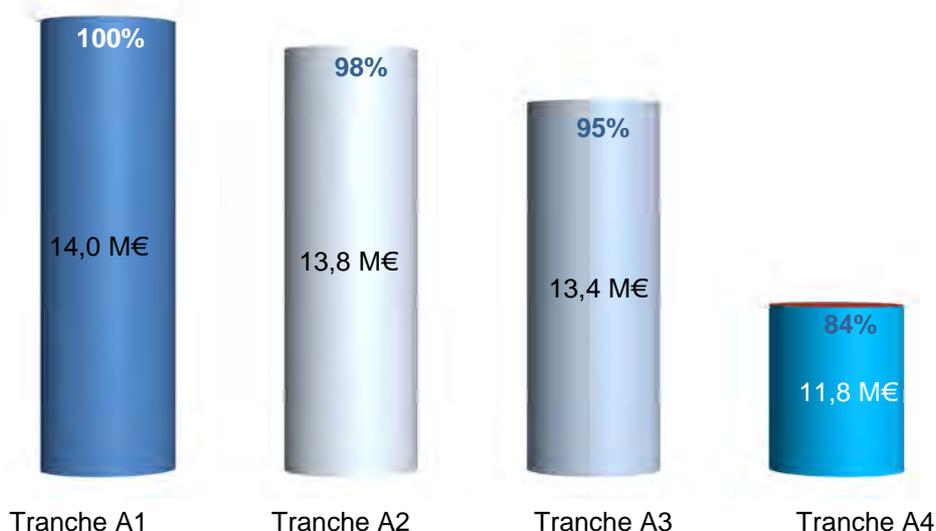
Si l'indicateur de résultat fixé pour l'année N n'est pas atteint à 100% à la date de calcul, le reliquat de la fraction de l'enveloppe de l'appui sectoriel du projet sera libéré en fonction du niveau de l'indicateur recalculé au 15/07/2018.

IX. Synthèse de l'encaissement de l'appui sectoriel à l'issue de la troisième année du Protocole

Au terme de la troisième année du Protocole, la situation des encaissements de l'appui sectoriel au titre des quatre tranches ouvertes se présente comme suit :

Tranches	<u>Date de versement initial</u>	<u>Tranche ouverte</u>	<u>1er versement sur tranche annuelle</u>	<u>Reçu sur reliquats</u>	<u>Complément à recevoir en novembre 2017</u>	<u>Total reçu / à recevoir sur la tranche</u>	<u>Solde à nov. 2017</u>
Tranche A1	sept-14	14 000 000 €	14 000 000 €	-	-	14 000 000 €	-
Tranche A2	oct-15	14 000 000 €	10 100 000 €	2 230 000 €	1 441 726 €	13 771 726 €	228 274 €
Tranche A3	nov-16	14 000 000 €	10 370 000 €	460 000 €	2 531 797 €	13 361 797 €	638 203 €
Tranche A4	nov-17	14 000 000 €	11 789 703 €	-	-	11 789 703 €	2 210 297 €
Total à nov-2017		56 000 000 €	46 259 703 €	2 690 000 €	3 973 523 €	52 923 226 €	3 076 774 €

Les taux d'encaissement des tranches ouvertes des quatre années du Protocole se présentent comme suit :



En conclusion, avec le versement du montant appelé ci-dessus (15.763.225,67 €), le taux d'encaissement total de l'appui sectoriel atteint 94,5% de la tranche totale ouverte de l'appui sectoriel au titre du Protocole.